

2025

Rapport annuel du service Eau et Assainissement

L'Agg'l'eaux



CHAUNY - TERGNIER - LA FERÉ
Communauté d'Agglomération



Sommaire

1.	Les chiffres clés.....	3
2.	Les compétences de l'Aggl'eaux.....	5
2.1.	LE PETIT CYCLE DE L'EAU	5
2.2.	LE GRAND CYCLE DE L'EAU	5
2.3.	L'organisation du service Cycle de l'eau	6
2.4.	Le périmètre des compétences	7
2.5.	Mode d'exploitation du service.....	10
2.6.	La gouvernance et la concertation.....	12
	Les commissions.....	12
	La commission consultative des services publics locaux.....	12
3.	Une année d'actions au service du territoire.....	13
	La programmation pluriannuelle des investissements Eau potable	13
	Des actions sur le réseau d'assainissement collectif....	13
	... et sur les stations d'épuration.....	14
	La programmation pluriannuelle des investissements en assainissement.....	14
	L'assainissement non collectif	15
4.	La gestion des eaux pluviales urbaines	17
	La gestion intégrée et durable de l'eau pluviale	18
	La gestion des eaux pluviales au service de la gestion des inondations.....	19
5.	La performance des services	20
	EAU POTABLE.....	20
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	21
	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	22
6.	Les perspectives pour les années à venir	23
	Le schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines	23
	Le schéma directeur d'eau potable	23
	Pour l'eau potable	23
	... Pour l'assainissement.....	26
7.	L'eau, un bien commun	29
	La ressource.....	29

Préservation de la ressource	30
Tendre vers un rendement optimal	32
Un rendement qui cache des disparités.....	33
ANNEXE 1 : Détail des indicateurs par Unité de Distribution.....	35
ANNEXE 2 : Les installations d'eau potable.....	37
ANNEXE 3 : Les installations d'assainissement	39
ANNEXE 4 : Les factures 120 m ³	43
ANNEXE 5 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.....	54
ANNEXE 6 : Bilans qualité de l'eau de l'Agence Régional de Santé.....	59

1. Les chiffres clés

L'Agglomération a su se structurer et organiser l'exploitation pour assurer au quotidien la gestion des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales. Les indicateurs reflètent l'activité et la qualité des services publics auprès des communes et des usagers.

Voici un retour en chiffres sur les différentes compétences du service :



de canalisations d'eau potable



d'eau potable produits



d'eau potable



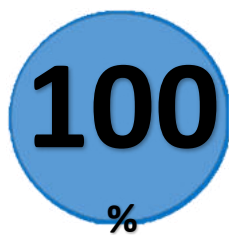
de canalisations d'eaux usées



*de canalisations d'eaux
pluviales*



des eaux usées



de conformité microbiologique



d'assainissement non collectif



*Prix TTC moyen eau potable
au 01/01/2025*



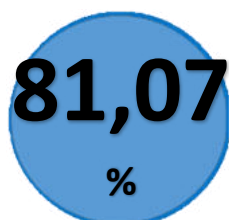
*Prix TTC moyen assainissement
au 01/01/2025*



au service eau potable



au service assainissement



de rendement en eau potable

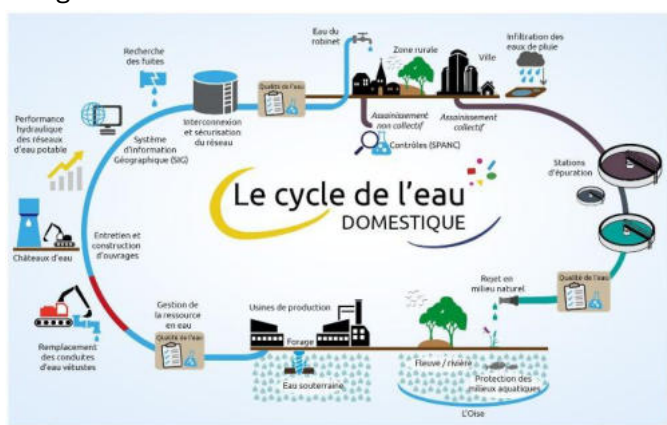


d'eaux usées traitées

2. Les compétences de l'Aggl'eaux

2.1. LE PETIT CYCLE DE L'EAU

L'Aggl'eaux est le service dédié au petit cycle de l'eau au sein de la Communauté d'Agglomération. En sa qualité d'autorité organisatrice, la Communauté d'Agglomération reste compétente pour les services publics d'eau et d'assainissement, quel que soit le mode de gestion.



Ses missions d'autorité organisatrice recouvrent notamment :

- L'analyse des besoins et des attentes des usagers (et citoyens), des exigences réglementaires (notamment au plan sanitaire et environnemental), et des moyens existants et leur adéquation ;
- La fixation des objectifs et la définition des priorités (niveaux de service...) et des indicateurs correspondants ;
- La définition des actions de préservation et de restauration des ressources en eau ;
- La planification des investissements et des actions à conduire ;
- Le choix du mode de financement (notamment la politique tarifaire, niveau de recours à l'emprunt...) ;
- Le choix du mode de gestion du service ou composante concernée du service ;
- Le contrôle des intervenants (publics ou privés) mobilisés ;
- L'évaluation de la performance et de la politique du service.

2.2. LE GRAND CYCLE DE L'EAU



La Communauté d'Agglomération, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), exerce la compétence GEMAPI, ce qui signifie qu'elle est responsable de l'aménagement des bassins versants, de l'entretien des cours d'eau, de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations et de la restauration des milieux aquatiques. Dans ce cadre, lorsque ces missions étaient déjà

assurées par des syndicats de rivière ou de bassin existants, **s'applique le principe de représentation-substitution**, par lequel la Communauté d'Agglomération **se substitue automatiquement** à ses communes membres au sein de ces syndicats, devenant ainsi membre à leur place et exerçant les droits et obligations associés (participation aux décisions, financement, gouvernance), ce qui permet d'assurer la continuité de l'action publique **à une échelle hydrographique cohérente tout en rationalisant l'organisation institutionnelle**.

2.3. L'organisation du service Cycle de l'eau

Le service Cycle de l'Eau est intégré à la Direction Générale des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération. Il assure la mise en œuvre des politiques communautaires en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, de gestion des eaux pluviales urbaines, de préservation de la ressource en eau et de gestion des milieux aquatiques.

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques, le service est organisé autour d'une **cheffe du service Cycle de l'Eau**, chargée du pilotage opérationnel et stratégique des différentes compétences.

Elle s'appuie sur une équipe composée :

- D'un **technicien**, en charge du suivi des travaux d'investissement, de l'assainissement non collectif (SPANC), ainsi que de l'instruction des dossiers d'urbanisme en lien avec les compétences eau et assainissement ;
- D'une **technicienne** Milieux Aquatiques, responsable du suivi des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques et des actions relevant de la compétence GEMAPI ;
- D'un **animateur** Captages et Protection de la Ressource, chargé de la mise en œuvre de la politique de protection des captages d'eau potable, de l'animation des démarches territoriales de préservation de la ressource et de l'accompagnement des acteurs locaux.

L'équipe s'appuie également sur les autres services communautaires (commande publique, finances, urbanisme, communication...) ainsi que sur des bureaux d'études externes spécialisés et les exploitants afin de mener à bien ses missions.

Cette organisation permet à la Communauté d'Agglomération d'assurer, en tant qu'autorité organisatrice, le pilotage technique, administratif et stratégique de l'ensemble du petit cycle de l'eau, tout en développant une politique ambitieuse de préservation de la ressource et d'adaptation au changement climatique.

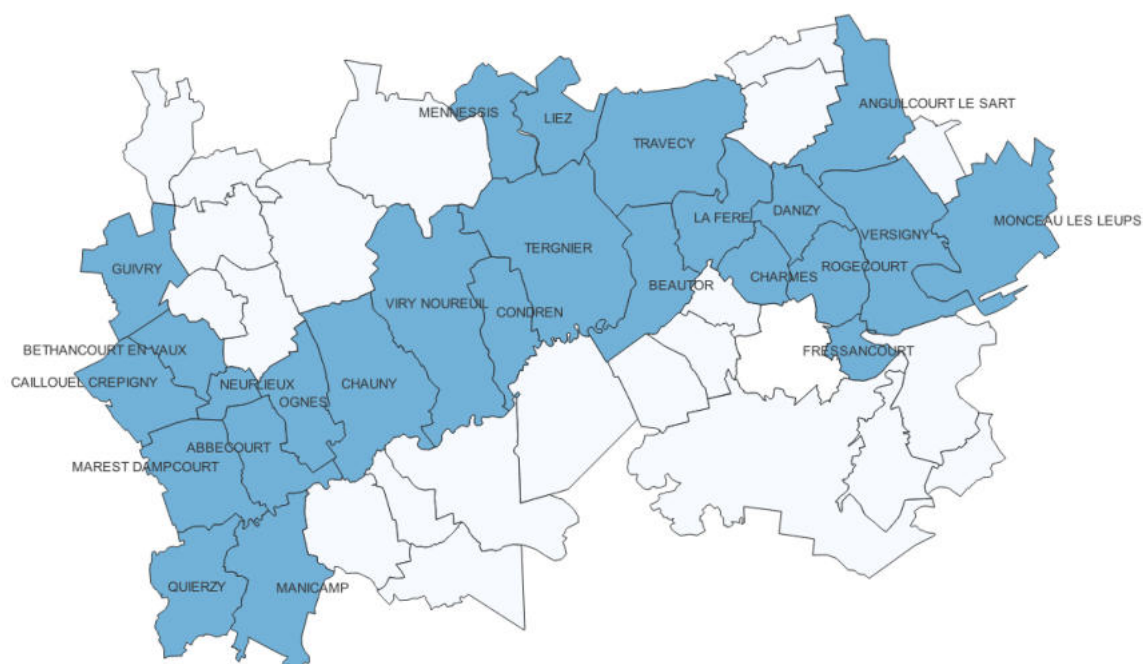


2.4. Le périmètre des compétences

Depuis 2020, les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines sont exercées par la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Elle exerce également la compétence GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques) depuis 2018.

L'Agglomération exerce aujourd'hui la compétence **eau potable** dans sa globalité (production, stockage et distribution) pour 25 communes. La carte des communes concernées est présentée ci-dessous.



Et pour les autres communes ?

Au-delà des communes pour lesquelles la compétence est gérée directement, l'Agglomération est **présente selon le principe de représentation substitution** dans l'ensemble des comités syndicaux des syndicats exerçant la compétence eau potable sur le périmètre de l'Agglomération.

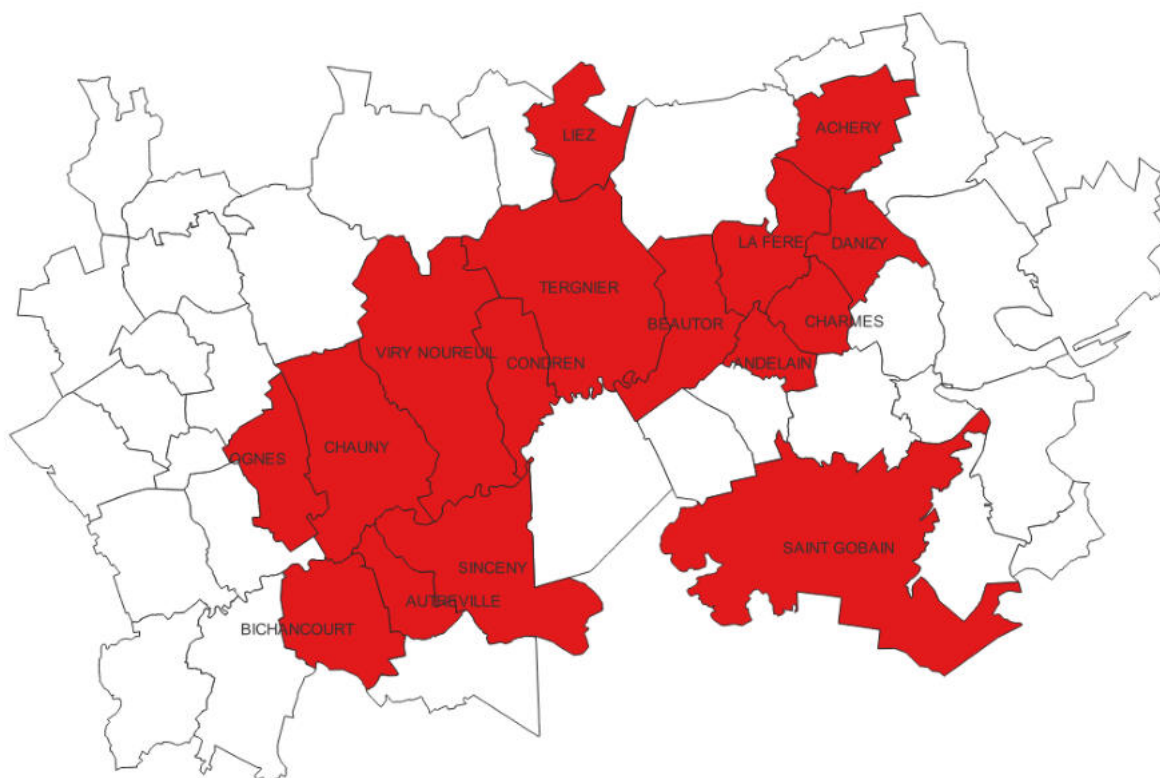
Ce sont en effet les délégués communautaires qui siègent au nom de l'agglomération dans les conseils.

Pour rappel, les syndicats concernés sont :

- **Le syndicat du Bois l'Abbé** comprend 6 communes sur le périmètre de l'Agglomération à savoir les communes de :
 - Caumont
 - Commenchon
 - Frières-Faillouël
 - La Neuville-en-Beine
 - Ugny-le-Gay
 - Villequier-Aumont
- **Le syndicat des eaux de Ribemont** comprend 1 commune sur le périmètre de l'Agglomération à savoir la commune de :
 - Courbes
- **Le syndicat de Sinceny-Autreville** comprend 10 communes sur le périmètre de l'Agglomération à savoir les communes de :
 - Amigny-Rouy
 - Andelain
 - Autreville
 - Bertaucourt-Epourdon
 - Bichancourt
 - Deuillet
 - Pierremande
 - Saint-Gobain
 - Servais
 - Sinceny
- **Le syndicat de Sery-les-Mézières et de la vallée de l'Oisel** comprend 2 communes sur le périmètre de l'Agglomération à savoir les communes de :
 - Achery
 - Mayot
- **Le syndicat de la région de Crépy** comprend 3 communes sur le périmètre de l'Agglomération à savoir les communes de :
 - Brie
 - Fourdrain
 - Saint-Nicolas-aux-Bois
- Le **SIVOM de Guiscard** comprend 1 commune sur le périmètre de l'Agglomération à savoir la commune de :
 - Beaumont-en-Beine

Concernant la compétence assainissement, elle se dissocie en 3 volets :

- **L'assainissement non collectif** : cette compétence s'exerce sur la totalité du périmètre de l'Agglomération.
- La **gestion des eaux pluviales urbaines** : cette compétence s'exerce également sur la totalité du périmètre de l'Agglomération.
- **L'assainissement collectif** : compétence que l'Agglomération exerce sur 16 communes, représentée sur la carte ci-dessous.
Cette compétence est exercée en délégation de service public pour l'ensemble des 16 communes.



2.5. Mode d'exploitation du service

Avec l'application de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (CACTLF) a récupéré, au 1er janvier 2020, la compétence « **eau potable** », précédemment exercée par les communes, couvrant ainsi l'intégralité du cycle (production, transport, stockage et distribution) pour **25 communes du territoire sur 48**, soit environ 42 000 habitants.

Cette compétence, désormais pleine et entière, positionne la CACTLF comme **autorité organisatrice, responsable à la fois de la planification stratégique, de la régulation du service, et de la maîtrise d'ouvrage des investissements** nécessaires à la modernisation et à l'entretien des infrastructures. Pour assurer l'exploitation opérationnelle, la collectivité a hérité de plusieurs contrats existants et en a recréé un. Les différents contrats sont :

- Contrat DSP eau LA FERE
- Contrat DSP eau OGNES
- Contrat DSP eau CHAUNY
- Contrat DSP ex syndicat Abbécourt (7 communes)
- Contrat DSP 15 communes (ex Régie)

	Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Date d'échéance
Eau Potable	Unité de distribution d'Abbécourt (Abbécourt, Béthancourt-en-Vaux, Caillouël-Crépigny, Manicamp, Marest-Dampcourt, Neuflieux, Quierzy)	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution de Viry-Noureuil	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution de Danizy-Charmes	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution de Chauny	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution de La Fère	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution de Ognès	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution de Tergnier	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution de Beautor	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution Anguilmont-le-Sart	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution Travecy	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution Mennessis	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution Versigny (Fressancourt, Rogécourt, Versigny)	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution Liez	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution Monceau-Lès-Leups	DSP	VEOLIA	31/12/2030
	Unité de distribution Guivry	DSP	VEOLIA	31/12/2030

Assainissement collectif	Andelain, Autreville, Beautor, Charmes, Chauny, Condren, Danizy, La Fère, Ognès, Sinceny, Tergnier, Viry-Noureuil, Bichancourt	DSP	VEOLIA	31/12/2036
	Saint Gobain	DSP	VEOLIA	31/12/2036
	Liez	DSP	VEOLIA	31/12/2036
	Achery	DSP	VEOLIA	31/12/2036

Le contrôle de l'exploitation

La Communauté d'Agglomération assure un contrôle permanent de la qualité du service rendu et du respect des obligations contractuelles.

À ce titre, un **audit annuel indépendant** est réalisé dans le cadre d'un marché public confié au cabinet **COGITE**. Cette mission porte notamment sur le contrôle technique, administratif, financier et patrimonial des services d'eau potable et d'assainissement exploités en délégation de service public. Elle permet de vérifier la bonne exécution des contrats, d'évaluer les performances des exploitants, de contrôler les investissements réalisés et d'accompagner la collectivité dans le pilotage stratégique de ses services.

Ce dispositif garantit une gouvernance transparente, une maîtrise des enjeux techniques et financiers, ainsi qu'une amélioration continue de la qualité du service public.

2.6. La gouvernance et la concertation



Les commissions

Parmi les commissions de travail existantes au sein de l'Agglomération, trois commissions interviennent sur le cycle de l'eau :

- La commission « eau potable » ;
- La commission « assainissement des eaux usées » ;
- La commission « gestion des eaux de ruissellement – eaux pluviales – GEMAPI ».

Après leur instauration, ces commissions se sont réunies à cinq reprises au cours de l'année 2025. Elles ont ainsi traité de l'organisation du service, de la définition des prestations, de la qualité de l'eau et de la tarification.

La commission consultative des services publics locaux

La commission comprend un Président, qui est le Président de l'Agglomération, des élus, des représentants des associations locales, qui sont nommés par le conseil communautaire.

Elle a pour vocation de permettre aux usagers des services publics :

- d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics;
- d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation;
- d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

3. Une année d'actions au service du territoire



La programmation pluriannuelle des investissements Eau potable

La modernisation du patrimoine d'eau potable constitue un axe majeur de la politique d'investissement de la Communauté d'Agglomération. Les opérations engagées s'inscrivent dans une stratégie de renouvellement progressif des réseaux visant à garantir la pérennité des infrastructures, à sécuriser l'alimentation en eau potable, à améliorer la qualité du service rendu aux usagers et à réduire durablement les pertes en réseau.

Les principales opérations réalisées, en 2025, sont les suivantes :

- La Fère : renouvellement de 20 mètres de canalisation en encorbellement au niveau du pont du Faubourg Saint-Firmin afin de sécuriser un ouvrage particulièrement exposé ;
- Viry-Nouzeuil : renouvellement de 680 mètres de canalisation et de 43 branchements rue Pasteur, permettant d'améliorer la fiabilité du réseau et la qualité de la distribution ;
- Ognès : renouvellement de 440 mètres de canalisation et de 37 branchements rue Jean Vaur, dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures.

Au total, **1 140 mètres de canalisations d'eau potable et 80 branchements** ont été renouvelés au cours de l'année 2025, contribuant à l'amélioration des performances du réseau et à la préservation durable du patrimoine communautaire.

Des actions sur le réseau d'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement collectif nécessite une attention continue. Des actions préventives et curatives se sont déroulées tout au long de l'année 2025. Ces opérations s'effectuent dans le cadre des contrats d'exploitation.

L'année 2025 aura vu procéder au curage de près de 27 km de réseau d'assainissement et 3,8 km d'inspection télévisuelle.

Des actions devront être poursuivies afin d'améliorer la collecte, de réduire les volumes d'eaux claires dans les réseaux, notamment d'eaux de pluie, afin de réduire les déversements.

Des actions de connaissance des réseaux devront également être conduites, en particulier sur le secteur de Saint-Gobain, et ce dans le but d'optimiser les interventions et d'anticiper les dysfonctionnements.

... et sur les stations d'épuration



La capacité de traitement des trois stations d'épuration exploitées en 2025 est de près de 80 000 équivalents habitant (EH).

Parmi ces ouvrages, la station d'épuration de Saint-Gobain, d'une capacité de 3 000 EH, a été déclarée non conforme en 2021. Cette station d'épuration a fait l'objet d'une reprise de la filière boue et de la création d'un bassin de stockage en 2016. Des études pour la reprise de la fosse à flottants et de renouvellement du canal du comptage ont été engagées en 2025 afin de se mettre en conformité vis-à-vis des préconisations Agence de l'Eau.

Les boues des stations de Chauny et Tergnier sont traitées sur le site de Tergnier qui dispose d'un dispositif permettant l'hygiénisation des boues et donc leur évacuation en valorisation agricole.

La station de Saint-Gobain ne dispose pas de dispositif pour réaliser ce type de traitement. Un traitement spécifique est nécessaire et ces boues sont traitées en centre de compostage.

Le système d'assainissement de Tergnier a été déclaré non conforme aux exigences réglementaires locales au titre de l'année 2025 par les services de police de l'eau (DRIEAT). L'Agglomération a fourni un programme d'actions visant à remédier de façon pérenne à cette non-conformité.

Outre le projet de mise en conformité du système d'assainissement de Tergnier, les actions comprennent :

- La poursuite de la réhabilitation des réseaux ;
- La poursuite des contrôles de conformité des branchements ;
- Le déraccordement des eaux pluviales et la désimperméabilisation.



La programmation pluriannuelle des investissements en assainissement

Le programme d'investissement et de renouvellement engagé par la collectivité a été poursuivi. Ce programme s'appuie sur le diagnostic initial du système qui s'est achevé en 2019, sur le diagnostic permanent et le schéma directeur d'assainissement.

L'objectif en matière d'assainissement des eaux usées est d'une part de réduire les volumes d'eaux « claires parasites » (eaux pluviales, eaux de nappes) dans les réseaux d'eaux usées et d'autre part d'assurer l'efficacité de la collecte.

En matière d'eaux pluviales, les opérations qui ont été réalisées en 2025 avaient pour objet de remplacer un patrimoine vieillissant et d'améliorer l'hydraulique des réseaux. Elles auront également permis de déconnecter une partie des eaux pluviales des réseaux d'assainissement.



Les travaux réalisés en 2025 sont :

- Renouvellement de 275 mètres de canalisations de refoulement d'eaux usées Avenue Dupuis à La Fère ;
- Renouvellement de 310 mètres de canalisations d'eaux pluviales et 15 branchements Rue Victor Hugo à Charmes ;
- Renouvellement de 20 mètres de canalisations d'eaux pluviales Rue Amédée Bugnicourt à Chauny ;
- Renouvellement de 270 mètres de canalisations d'eaux pluviales Rue Pasteur à Viry-Nouzeuil.

Ce sont donc **275 mètres de canalisations d'eaux usées, 600 mètres de canalisations d'eaux pluviales et 15 branchements d'eaux pluviales**, qui ont été renouvelés en 2025.

L'assainissement non collectif

L'exercice de la compétence Assainissement non collectif concerne depuis le 1^{er} janvier 2021 la totalité des communes de l'Agglomération, ce qui représente environ 7 020 installations.

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) a pour mission de vérifier la bonne réalisation et l'utilisation optimale des équipements individuels. Ces contrôles permettent notamment l'évaluation des risques environnementaux et sanitaires.

En 2025, 126 contrôles de bon fonctionnement, 41 contrôles de conception et 19 contrôles de bonne exécution ont été réalisés sur le périmètre de l'Agglomération.

Les étapes pour installer ou réhabiliter un ANC :

- 1 Vous rendre à la Mairie ou au service public d'assainissement non collectif de la CACTUF pour :**
 - Retirer le formulaire de déclaration d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif
 - Consulter la carte d'aptitude des sols de la commune
 - Obtenir le règlement d'assainissement non collectif de la CACTUF
 - Vous procurer le guide technique édité par la CACTUF afin de vous accompagner dans votre démarche et vous aider dans vos choix.
- 2 Concevoir votre dispositif d'assainissement**
Une étude de sols doit être réalisée. Vous devrez faire appel à un bureau d'études spécialisé, avant de contacter un installateur, afin de définir la filière la mieux adaptée à votre projet.
- 3 Déposer le dossier auprès du service public d'assainissement non collectif de la CACTUF**
Votre projet devra obtenir obligatoirement un avis favorable avant le démarrage des travaux.
- 4 Réaliser les travaux conformément aux dispositions réglementaires en vigueur**
Si vous avez fait réaliser une étude des sols, pensez à la communiquer à votre installateur.
- 5 Avant remblayage**
Prévenir le service public d'assainissement non collectif de la CACTUF afin qu'il procède au contrôle de la réalisation avant remblayage.

Obligations et responsabilités

Le **maire**, en titre de sa compétence de police sanitaire sur sa commune, est susceptible d'être tenu personnellement responsable en cas de pollution et d'atteinte grave à la salubrité publique.

La **CACTUF** a l'obligation de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012, et par la suite, avec une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.

Le **propriétaire** est responsable du bon fonctionnement et de l'entretien de son installation. Si l'installation a été réalisée ou réhabilitée après le 31 décembre 1998, il doit aussi pouvoir justifier de sa bonne conception et exécution. Il doit donc conserver tous les justificatifs nécessaires (factures de vidanges et de travaux, étude de sol, photos...).

L'**installateur**, quant à lui, doit respecter les exigences techniques définies par arrêté interministériel. Celles-ci sont complétées par la norme AFNOR (NF DTU 64-1) qui définit les règles à suivre dans ce domaine. En cas de dysfonctionnement, sa responsabilité peut être engagée s'il n'a pas respecté ces normes techniques.

CONTACT

Communauté d'agglomération
CHAUNY - TERGIER - LA FÈRE
Service Eau & Assainissement
57, Boulevard Cambetta - 02300 CHAUNY
☎ 03 75 30 00 35 ✉ aggleau@ctcf.fr

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Installations, règlement et contrôle

Qu'est-ce que l'ANC ?

Lorsqu'un bâtiment ne peut être raccordé au réseau public d'assainissement, il est nécessaire de mettre en place un système d'assainissement autonome.

Cette installation permet de collecter l'ensemble des eaux usées de l'habitation (toilettes, cuisine, salle de bains, machine à laver...). Elle assure le prétraitement dans une fosse toutes eaux, puis l'épuration par le sol avant l'évacuation.

Pourquoi le SPANC ?

L'objectif prioritaire du SPANC est de préserver sur le territoire, la ressource en eau exceptionnelle mais fragile. Des eaux usées rejetées dans la nature sans être traitées pourraient altérer les nappes phréatiques et les cours d'eau et porter ainsi atteinte à l'environnement et à la santé publique.

Le SPANC a été créé pour répondre aux obligations de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et plus récemment de la nouvelle loi sur l'eau du 30 décembre 2005, qui impose aux collectivités de contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Pour les installations réalisées ou réhabilitées après le 31 décembre 1998, ce contrôle consiste en une vérification de la conception et de l'exécution et, pour les plus anciennes, il s'agit d'en vérifier le bon fonctionnement et l'entretien.

Lors de la vente d'une maison, le compte-rendu de visite établi à l'issue de ce contrôle doit être joint à la promesse ou à l'acte de vente depuis le 1^{er} janvier 2013.

Comment fonctionne un Assainissement Non Collectif ?

Un contrôle payant, pourquoi ?

Le service public d'assainissement non collectif est un service public dont le budget est indépendant du budget général de la collectivité.

Comment s'assurer du bon fonctionnement et du bon entretien de votre assainissement non collectif ?

- **LAISSER LES INSTALLATIONS ACCESSIBLES**
Pour permettre leur vérification et leur entretien : nettoyage du préfiltre, vidange du bac à graisse, contrôle du niveau de boue de la fosse toutes eaux...
- **VIDANGER LA FOSSE DES 50% DE BOUES**
Si le niveau de boues est trop haut, les matières solides non décantées peuvent colmater le système d'épandage ou le filtre à sable placé après la fosse. Un filtre intermédiaire est donc vivement recommandé.

Vous devez réaliser le contrôle de vos installations

Contactez un prestataire qualifié pour la réalisation du contrôle du bon fonctionnement et transmettez une copie du rapport au SPANC.

Il est financé directement par les usagers, le montant de cette redevance est fixé chaque année par les prestataires. Ces montants couvrent les frais du service rendu, c'est-à-dire le contrôle effectué tous les 10 ans.

- **NE PAS RACCORDER D'EAUX PLUVIALES DANS VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
Cela est strictement réservé aux eaux usées domestiques.
- La zone d'épandage ne doit pas être imperméabilisée.
- Le dispositif doit être situé hors des zones de stockage, de circulation et de stationnement.

4. La gestion des eaux pluviales urbaines

La compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) est exercée par l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020 sur la totalité des communes du territoire. A ce titre, elle assure l'entretien et le renouvellement des installations relevant de cette compétence.

Pour clarifier l'exercice de cette compétence, le conseil communautaire a validé une charte de prise en charge des éléments relevant de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Cette charte définit les modalités de :

- Prise en charge de l'entretien et des investissements des ouvrages et éléments pouvant être associés à la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Différenciation entre les éléments liés à la compétence voirie et à la compétence GEPU.

L'entretien réalisé en 2025 aura permis les opérations suivantes :

- Le curage de 10 km de fossés et de 18 km de réseaux ;
- L'entretien de 20 km de fossés ;
- Le fauchage des bassins d'infiltrations ;
- L'inspection de 3,7 km de réseau d'eaux pluviales ;
- Le curage de 4 191 avaloirs.



En 2026, l'Agglomération poursuivra l'entretien et travaillera aux côtés des communes pour les accompagner dans la gestion intégrée des eaux pluviales dans les différents projets d'aménagement.

La réduction des volumes d'eaux pluviales dans l'ensemble des réseaux d'assainissement constitue un enjeu prépondérant dans l'amélioration de la collecte des effluents par tous temps et dans la fiabilisation des rejets d'eaux traitées.

La gestion des eaux pluviales doit aujourd'hui être repensée pour sortir du modèle « tout tuyau » et pour développer une gestion intégrée dans l'ensemble des projets d'aménagement.

La gestion intégrée et durable de l'eau pluviale

En matière de gestion des eaux pluviales, l'Aggl'Eaux souhaite accompagner et sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de gestion de cette ressource. Sa valorisation et son intégration dans les aménagements constituent une opportunité et s'inscrivent dans une démarche d'adaptation au changement climatique. L'Aggl'Eaux a donc réalisé un espace pédagogique de gestion des eaux pluviales. Outil ouvert à tous, il permet à chacun de s'approprier cette thématique et de trouver une solution adaptée à son projet.



Situé à l'hôtel des formations, rue Jean Monnet à Chauny, cet outil a été inauguré le 13 décembre 2022.



D'horizons variés, tant professionnels que scolaires, ce ne sont pas moins de 192 personnes qui ont pu bénéficier d'une sensibilisation autour de la gestion des eaux pluviales pour l'année 2025.



La gestion des eaux pluviales au service de la gestion des inondations

Au regard de sa position géographique, la commune de Beautor est soumise à des remontées fréquentes de l'Oise à travers les collecteurs pluviaux. Lorsque ces derniers sont en charge, certaines rues de la commune peuvent être impactées.

Aussi, l'installation d'un poste de crue permet d'isoler le réseau d'eaux pluviales de l'Oise et de vidanger les collecteurs à l'aide d'un système de pompage.

Les premiers postes de crue installés Rue Saint-Auban et Rue de la Libération, ayant été éprouvés lors des crues de fin 2024 – début 2025, il a été proposé d'installer un poste similaire au niveau de la Grande Rue à Beautor. Ce poste vise à limiter les inondations de cette rue, souvent fermée lors des crues.



5. La performance des services

L'exercice 2025 confirme la bonne performance globale du service d'eau potable avec une conformité microbiologique de 100 %, un rendement de réseau supérieur à 81 % et un indice patrimonial de 95. Les principaux points de vigilance concernent la qualité physico-chimique de certaines ressources souterraines, en particulier sur le secteur de Beautor.



EAU POTABLE

Thème	Type	Code	Libellé	Exercice 2024	Exercice 2025
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	43617	42 598
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.35	2,32
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 h	48h
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	75,69 %	79 %
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	73	95
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,49 %	81,07 %
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,38	3,89
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,10	3,67

Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0,28 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80 %
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	543	335,2
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,73	1.44
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100 %
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	14,08	13,08
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,43 %	5,62 %
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	0,36	0,37

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		VALEUR 2024	VALEUR 2025
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	43 261	54 870
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	5	5
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	763,4 t MA	708,3 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC	4,41 €/m³	4,56 €/m³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		VALEUR 2024	VALEUR 2025
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,97 %	99,97 %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15	15
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Conforme	Conforme

[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Conforme	Conforme
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Non-conforme	Non- Conforme
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	7	16
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	392	273
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0,00 u/100 km	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,18 %	0,10 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	99 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	26,83	25.83
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,46 %	5.61%
[P258.1]	Taux de réclamations	0,27 u/1000 abonnés	0,40 u/1000 abonnés

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Thème	Type	Code	Libellé	Exercice 2024	Exercice 2025
Service	Indicateur descriptif	D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	12300	12 377
Service	Indicateur descriptif	D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	50	50
Conformité	Indicateur de performance	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	9,33 %	12 %

6. Les perspectives pour les années à venir

Les schémas directeurs constituent les outils stratégiques de la politique de l'eau et de l'assainissement de la collectivité.

Le schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines

Le schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales a pour objectif de définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. Il précise également les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation, maîtriser les débits et l'écoulement d'eaux pluviales et de ruissellement.

Le schéma directeur d'eau potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, lancé en 2021, avait pour objectif de sécuriser la ressource en eau en qualité et en quantité. Le dossier a été finalisé en 2023 pour une application et programmation de travaux dès 2024.

Dans la continuité, le schéma de distribution a été lancé en 2024. L'objectif de cette étude est d'analyser la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire à travers un recensement des habitations isolées et un volet social.

Pour l'eau potable

Plusieurs études relatives au renouvellement des canalisations d'eau potable sont également programmées. Ces opérations s'inscrivent dans la démarche continue de réduction des pertes en réseau et d'amélioration de la qualité du service.

Dans le cadre du programme de renouvellement du schéma directeur d'eau potable, une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée par la collectivité en vue de la réhabilitation du réservoir de La Fère.

Par ailleurs, un diagnostic de génie civil a été réalisé à la suite de la détection d'une fuite au niveau des cuves du réservoir bas de Chauny, afin d'évaluer l'état de l'ouvrage et de définir les éventuels travaux à entreprendre.

Enfin, l'année 2026 sera marquée par le lancement de l'étude relative au Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), portant sur les volets production et distribution de l'eau potable, pour l'ensemble des communes où la CACTLF exerce la compétence de Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) constitue une démarche préventive visant à garantir durablement la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Il repose sur une analyse globale des risques susceptibles d'affecter l'eau, depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur. Cette démarche permet d'identifier les dangers potentiels, d'évaluer les risques associés et de définir les mesures de maîtrise et de surveillance adaptées afin de prévenir toute dégradation de la qualité de l'eau. Au-delà des obligations réglementaires, le

PGSSE s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la sécurité sanitaire et de la résilience des services d'eau potable.

La fin de l'année 2025 a été marquée par une mise en demeure de la Préfecture de l'Aisne à la suite de dépassements de la limite de qualité sur l'unité de distribution de Beautor, notamment pour le paramètre « chloridazone desphényl », principal métabolite issu de la dégradation de la chloridazone.

Dans ce contexte, la Préfecture a demandé à la collectivité d'élaborer un plan d'actions correctives visant à rétablir durablement la qualité de l'eau distribuée. Cette démarche s'accompagne du dépôt d'une demande de dérogation d'une durée de trois ans, permettant de maintenir l'exploitation du captage de Beautor et la distribution de l'eau pendant la mise en œuvre des mesures correctives.

Les résultats du contrôle sanitaire réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont mis en évidence des concentrations en chloridazone desphényl pouvant atteindre 8,188 µg/L. Si cette concentration dépasse la limite de qualité réglementaire fixée à 0,1 µg/L pour les métabolites de pesticides, elle demeure inférieure à la valeur sanitaire de référence de 11 µg/L établie par les autorités sanitaires. En conséquence, l'eau distribuée reste conforme sur le plan sanitaire et peut continuer à être consommée sans risque pour la santé. Cependant et réglementairement, la collectivité est tenue d'assurer le respect des limites de qualité pour l'eau distribuée sur son périmètre.

Le plan d'actions curatif s'articule donc autour de plusieurs opérations complémentaires visant à sécuriser durablement l'alimentation en eau potable et à améliorer la qualité de l'eau distribuée sur l'UDI de Beautor mais également sur les UDI de La Fère et de Danizy/Charmes :

1. Le renforcement de la canalisation située rue de Tergnier à Beautor, afin de permettre l'alimentation de l'unité de distribution de Beautor à partir des ressources de La Fère et de Danizy/Charmes ;

L'interconnexion entre les unités de distribution de La Fère et de Beautor est d'ores et déjà existante au niveau de la rue de Tergnier. Dans le cadre du contrat de délégation de service public, une vanne motorisée et automatisée a été mise en service en 2024 par VEOLIA afin de moderniser les conditions d'exploitation de cette liaison.

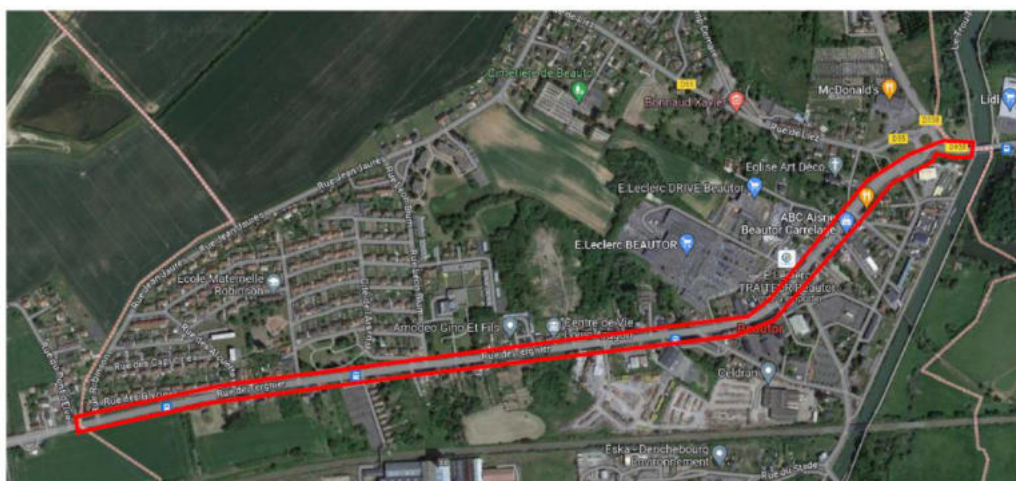
Cette interconnexion est aujourd'hui pleinement opérationnelle. Une fois les travaux achevés, l'automatisation de la vanne permettra de piloter avec précision les débits transférés vers l'UDI de Beautor et de sécuriser les conditions d'alimentation de ce secteur.

Au regard du plan d'actions annoncé plus haut, il apparaît que la canalisation actuelle traversant la Rue de Tergnier présente une capacité hydraulique insuffisante. La canalisation actuelle est vieillissante non uniforme au niveau des diamètres (60, 80, 100 mm). Cette dernière ne pourra pas satisfaire les conditions de distributions nécessaires (débits, pressions).

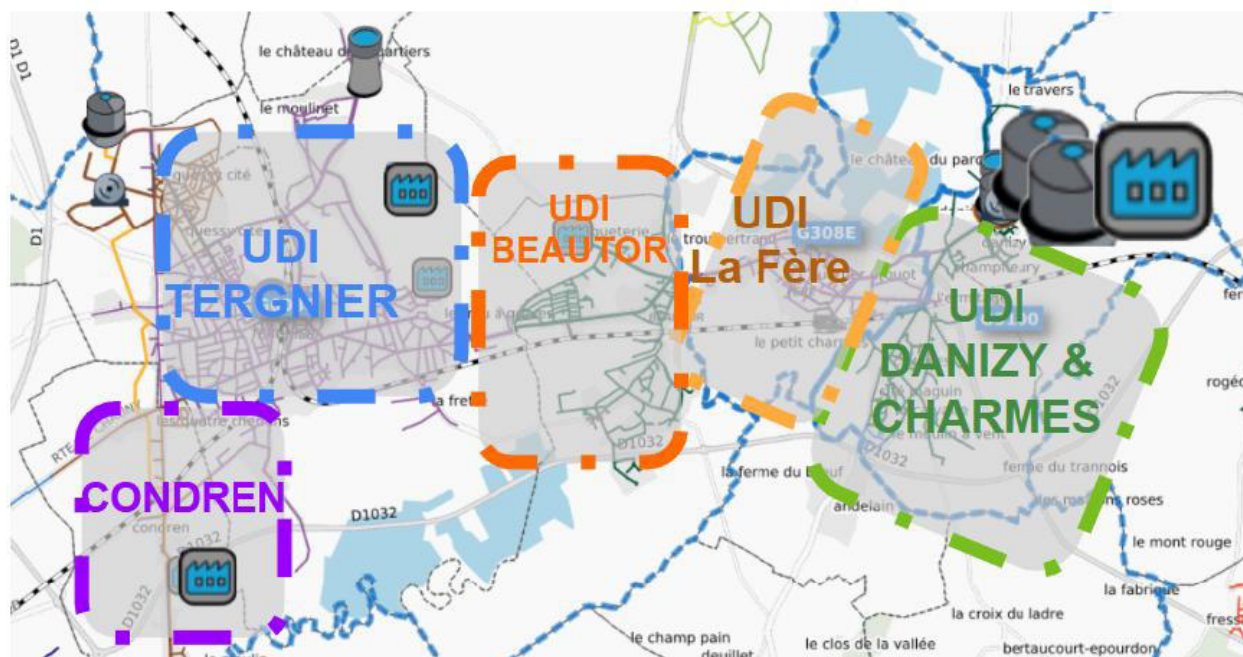
Les travaux consisteront :

- A la pose d'une canalisation 200 fonte sur 1,8 km ;
- Au renouvellement des branchements, certains en plomb encore existant.

Les travaux permettront également un maillage du réseau plus fin, afin d'améliorer les conditions d'exploitation.



2. La mise en place d'un mélange des eaux produites par les unités de distribution de La Fère et de Danizy/Charmes afin d'optimiser la qualité de l'eau distribuée ;
3. La réhabilitation du réservoir de La Fère pour garantir son bon fonctionnement et sa pérennité ;
4. La réalisation des aménagements nécessaires sur les stations de pompage concernées afin d'adapter les infrastructures aux nouvelles conditions d'exploitation ;
5. La création d'une unité de traitement de l'eau sur les secteurs de La Fère et de Danizy/Charmes afin de répondre aux enjeux de qualité de l'eau et de conformité réglementaire.



Ce programme d'actions curatives s'inscrit dans une démarche globale de préservation de la ressource en eau et s'accompagne de mesures préventives visant à réduire durablement les risques de contamination. À ce titre, la collectivité prévoit :

1. La réalisation d'une étude destinée à délimiter les aires d'alimentation des captages (AAC) des forages de Beautor, La Fère et Danizy/Charmes, ainsi qu'à évaluer leur vulnérabilité intrinsèque ;
2. La conduite d'un diagnostic territorial multi-pressions afin d'identifier les sources potentielles de contamination et d'élaborer un programme d'actions adapté à chacune de ces trois aires d'alimentation de captage ;
3. La mise en œuvre et le suivi des actions de protection de la ressource par l'animation captage de la collectivité.

Le plan d'actions sera donc engagé dès 2026 avec la réalisation des travaux de renforcements de la canalisation d'eau potable Rue de Tergnier à Beautor et la réalisation de l'étude de faisabilité d'installation d'une usine de traitement sur les UDI de La Fère et Danizy-Charmes.

... Pour l'assainissement

La Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère gère actuellement deux systèmes d'assainissement distincts pour les communes de Chauny et Tergnier. Ces systèmes, bien que fonctionnels, présentent des défis en termes de conformité environnementale et de capacité de traitement, notamment pour le système de Tergnier, jugé non conforme depuis 2019.

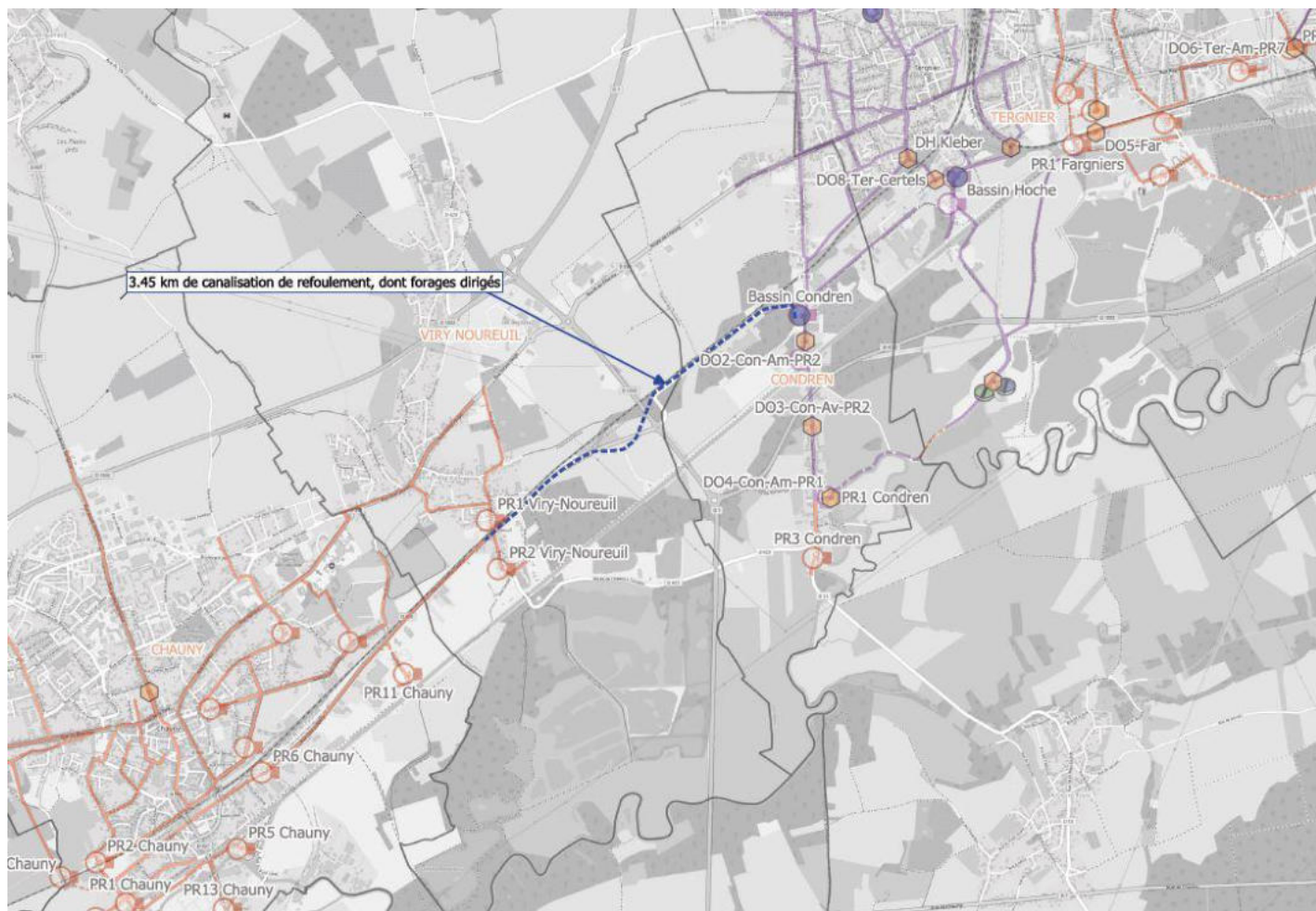
Le plan d'actions pour Tergnier devra permettre de réduire les volumes arrivant à la station d'épuration et de mieux contrôler les flux sur le réseau de collecte.

Le projet vise à fusionner les systèmes d'assainissement de Chauny et de Tergnier en transférant une partie des effluents de Tergnier vers la station d'épuration de Chauny. Cela permettra :

- De réduire les déversements directs d'effluents non traités dans le milieu naturel ;
- D'améliorer la performance et la capacité de traitement des stations d'épuration existantes sans nécessité de modifications structurelles majeures ;
- De répondre aux exigences réglementaires et environnementales en vigueur.

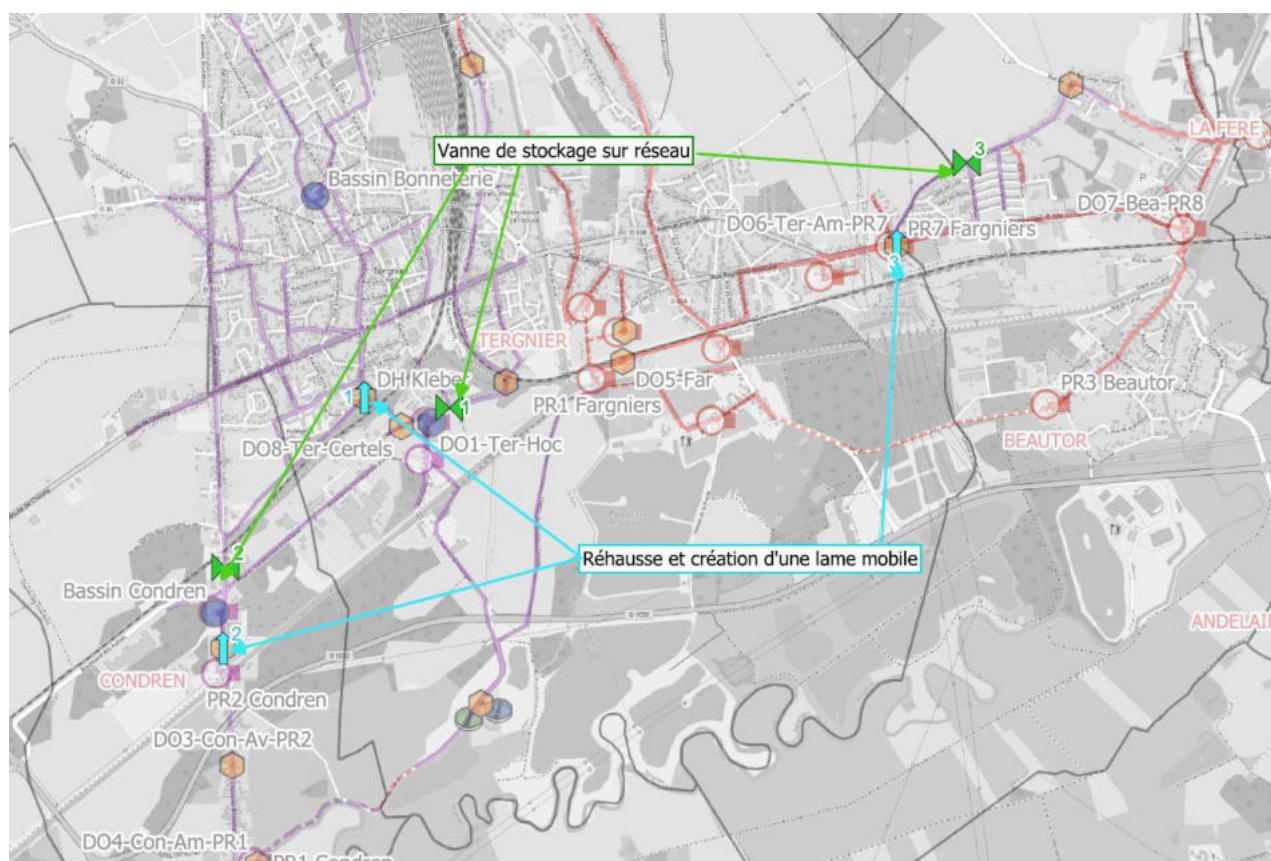
Les études de conception ont été réalisées en 2023. L'enquête publique, ouverte du 22 septembre 2025 au 24 octobre 2025, a abouti à un arrêté préfectoral autorisant les travaux en 2026. En parallèle, la collectivité a lancé le marché de travaux afin de sélectionner les entreprises pour un début de chantier en 2026. Les travaux consisteront à :

1. Liaisonner les deux systèmes d'assainissement par :
 - La création d'une canalisation de transfert entre les systèmes de Tergnier et Chauny ;
 - L'installation de vannes hydrauliques autonomes pour gérer les flux d'effluents de manière optimale ;



2. Améliorer les infrastructures existantes par :

- La mise en place de bassins d'orage et de vannes pour stocker temporairement les eaux pluviales et réduire les déversements.



La finalité du projet a pour objectif :

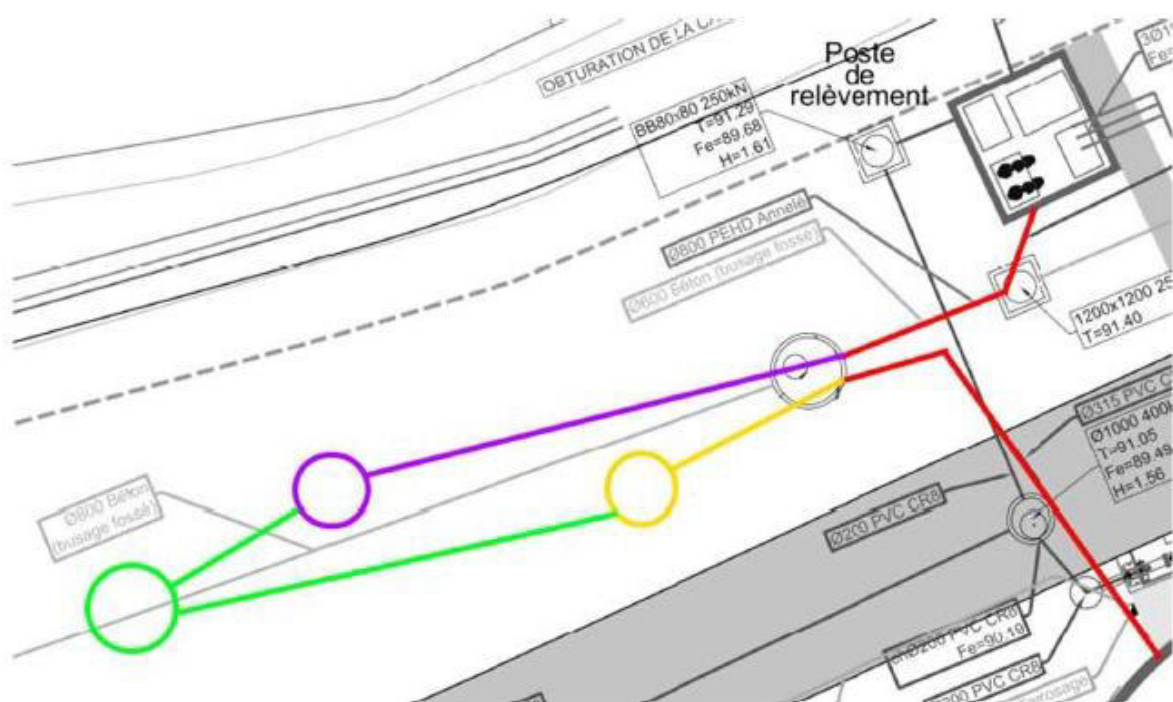
- De réduire significativement les déversements d'eaux non traitées dans l'Oise et les cours d'eau avoisinants.
- D'améliorer la qualité de l'eau en optimisant le traitement des effluents.
- D'être en conformité vis-à-vis de la réglementation. Le projet permettra de répondre aux exigences de la directive européenne relative aux eaux résiduelles urbaines et aux normes locales.

De même, des travaux sont à engager sur le dispositif d'autosurveillance afin de répondre aux demandes réglementaires et d'améliorer la fiabilité des données transmises aux services de l'Etat.

L'Agglomération va également poursuivre son plan d'actions visant à lever la non-conformité autour de l'autosurveillance des déversements du système d'assainissement de Saint-Gobain.

L'objectif de ces travaux est d'assurer l'autosurveillance des déversements vers le milieu naturel au niveau :

- Du trop-plein en entrée de station (poste de relèvement) – tracé violet ;
- Du trop-plein du bassin de stockage et de restitution – tracé jaune.



Le marché travaux sera lancé courant 2026, pour un début de chantier 2nd semestre.

7. L'eau, un bien commun

La ressource



La totalité de la ressource exploitée sur le périmètre de l'Agglomération est d'origine souterraine. La nappe de la craie est la ressource principale du territoire.

Pour l'année 2025, le taux de conformité microbiologique est de 100%.

Le taux de conformité physico-chimique se trouve quant à lui dégradé. En effet, depuis le début de l'année 2021, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a instauré la recherche de nouvelles substances dans les programmes analytiques, parmi lesquelles les métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil. Les métabolites sont des substances issues de la dégradation de la molécule « mère ». Ces molécules ont été détectées sur plusieurs ressources.

Le 24 mai 2022, une valeur sanitaire transitoire a été instaurée par l'ARS pour les métabolites de Chloridazone, substances retrouvées en particulier dans les captages de Versigny, d'Abbécourt et de Beautor.

Les résultats de ce contrôle ont conduit le Préfet à prononcer des restrictions de consommation sur les communes de Versigny et Rogécourt à compter du 24 novembre 2022. Afin de n'appliquer aucune restriction de consommation et de ne pas pénaliser les usagers, l'Agglomération a réalisé une interconnexion entre l'unité de distribution de Versigny et le Syndicat d'eau potable de Sinceny-Autreville.

Fin 2023, les mêmes travaux ont été engagés entre les unités de distribution d'Abbécourt et de Chauny/Ognes.

En juillet 2023, une réévaluation de l'ANSES a classé le métabolite chlorothalonil R471811 comme non-pertinent dans les eaux destinées à la consommation humaine. Ce métabolite relève désormais d'une valeur indicative prouvant une vulnérabilité de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses.

Aussi, la consommation d'eau est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois pour les communes d'Anguilmcourt-le-Sart et de La Fère au regard de la concentration en perchlorate dans les eaux distribuées.

En décembre 2025, la Préfecture de l'Aisne a mis en demeure la collectivité de mettre en place un plan d'actions assorti d'une demande de dérogation concernant l'UDI de Beautor.

Pour les autres communes, les taux relevés de métabolites de chloridazone n'entraînent aucune restriction de consommation pour ces paramètres. Cependant, la tendance montre une

augmentation du taux de métabolites dans les eaux et une forte volonté des services de l'Etat d'engager des actions afin de rétablir la qualité des eaux distribuées.

Concernant la protection de la ressource, la mise en œuvre des procédures administratives et réglementaires est effective. Les Déclarations d'Utilités Publiques (DUP) ont instauré les périmètres de protection sanitaire autour des ouvrages de prélèvement. Ces périmètres permettent de protéger la ressource vis-à-vis des pollutions accidentelles.

Certains captages ont été identifiés comme prioritaires au titre du SDAGE Seine-Normandie. C'est le cas des captages de Versigny et de Tergnier/Fargniers. Pour ces forages, des actions visant à protéger la ressource au regard des pollutions dites diffuses sont nécessaires sur la totalité de l'aire d'alimentation du captage, surface plus étendue que les périmètres de protection. Des actions ont d'ores et déjà été engagées sur le captage de Versigny.

Ces mesures ont pour objectif d'accompagner les efforts et les changements de pratique favorables à la protection de la ressource.

L'étude de délimitation du bassin d'alimentation du Tergnier/Fargniers a été engagée en 2022. La délimitation du bassin d'alimentation, la cartographie de sa vulnérabilité et le diagnostic territorial multi-pressions ont été réalisés en 2023. Le plan d'actions concerté avec les agriculteurs du bassin d'alimentation de captage sera élaboré en 2025 et sera validé en 2026.

Engagée en 2025, une première étude pour la définition des aires d'alimentation de captages et définition des vulnérabilités intrinsèques a été engagée en 2025 sur les captages suivants :

- Le captage de Condren ;
- Le captage d'Abbécourt ;
- Les captages de Chauny F3 & F4 ;
- Le captage de Mennessis ;
- Le captage de Monceau-lès-Leups ;



Préservation de la ressource

La compétence « **contribution à la gestion et à la préservation de la ressource** » est une compétence nouvelle instaurée par la loi Engagement et Proximité de 2019.

Cette compétence, facultative, permet au service d'eau de pouvoir contribuer au maintien ou à la préservation de la ressource au travers de plans d'actions sur les aires d'alimentation de captage.

Ces actions consistent notamment à :

- Sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs du territoire pour préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau et les accompagner dans la mise en œuvre d'actions contribuant à cet objectif ;
- Réaliser toute étude nécessaire pour mettre en œuvre, compléter ou actualiser le plan d'action ;
- Assurer la maîtrise foncière pour la mise en œuvre d'actions destinées à protéger ou à restaurer la ressource en eau.

Si certaines actions étaient déjà réalisées, cette compétence ouvrirait en particulier la possibilité d'instituer un droit de préemption pour la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

L'Agglomération, avec l'accord du conseil communautaire, a pris en 2023, la compétence « **Contribution à la gestion et à la préservation de la ressource** ». L'année 2024 a permis d'ouvrir les discussions avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mise en place d'une animation sur les captages de la collectivité afin de préserver la qualité de l'eau. Ces échanges ont abouti au recrutement, en 2025, d'un animateur dédié en 2025 et à la mise en place d'un Contrat de Territorial (CT) pour la préservation de la ressource à l'horizon 2026.

Les enjeux identifiés par le contrat portent sur :

- Un enjeu qualitatif : améliorer la qualité des eaux souterraines ;
- Un enjeu quantitatif : gérer durable la ressource en eau.

Ainsi le contrat prévoit un programme d'actions structuré autour de plusieurs priorités :

- Accompagnement des changements de pratiques agricoles ;
- Réduction des produits phytosanitaires et des fuites d'azote ;
- Développement des surfaces agro-environnementales ;
- Amélioration de la sobriété en eau ;
- Réalisation des études AAC et suivi de la qualité des captages ;
- Animation des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) ;
- Sensibilisation des habitants et acteurs économiques.

Le montant prévisionnel du programme d'actions est estimé à 496 500,00 € HT pour la période 2026-2028, réparti sur :

- Une thématique métabolite de pesticide – 1/3 du temps d'animation ;
- Une thématique azote -1/3 du temps d'animation ;
- Une thématique sensibilisation et communication – 1/3 du temps d'animation.

Le contrat de territoire intègre également le financement du poste d'animation sur la durée du contrat.

Tendre vers un rendement optimal

Le rendement permet à la fois d'évaluer la qualité du service rendu, mais surtout d'apprécier les efforts qu'il reste à mener pour réduire les pertes en eau. Ces pertes sont liées aux fuites, casses de canalisations, mais aussi aux besoins de service (purges, essais, ...).

Le Grenelle de l'Environnement de 2012 fixe un objectif de rendement à 85%.

Le rendement net de l'Agglomération s'établit au titre de l'année 2025 à 81,07 % contre 84.79 % en 2024 (-3,72%).

Ainsi, sur les 2,30 millions de mètres cube d'eau prélevés dans la ressource, ce sont 512 488 m³ qui sont perdus au seul titre de l'année 2025, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 4 271 foyers (pour une consommation de 120 m³ par foyer et par an).

L'objectif national est presque atteint. Un travail sur les rendements a été effectué tout au long de l'année 2025 :

- Le linéaire de canalisation a été entièrement soumis à la recherche de fuite ;
- En partenariat avec le délégataire, la mise en place du dispositif APILINK et protocole prise d'eau sur poteau permettant identifier les ouvertures des poteaux incendies et de limiter les vols d'eau.

PRISE D'EAU INTERDITE

Ce poteau incendie est une installation réglementée

Toute prise d'eau illégale sur poteau incendie constitue un vol (art. 311-3 du Code pénal, jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende), une dégradation d'équipement public (art. 322-1, jusqu'à 2 ans et 30 000 €) et peut être requalifiée en entrave aux secours (art. 223-5, jusqu'à 7 ans et 100 000 €).

Pour contacter Veolia :

✉ **consommateurs.aisne.hdf@veolia.com**

☎ **09 69 36 72 61**



L'ensemble de ce travail sera continué sur l'année 2026, avec notamment une réflexion portée sur la programmation d'un plan de renouvellement des canalisations.

Un rendement qui cache des disparités

Le territoire opérationnel Eau potable 2024 de l'Agglomération se découpe en 13 entités appelées unités de distribution. Ce découpage historique est lié aux points de production d'eau ou au contrat d'exploitation.

Comme pour les années précédentes, l'analyse des rendements de chaque unité de distribution montre des disparités importantes.



Le rendement net sur l'ancien périmètre « régie » s'établit à 66.82 % (-10,98 %) contre 90,24 % (+8,06 %) sur le périmètre « DSP ». Il est important de rappeler que les investissements sont gérés par la collectivité sur l'ensemble du périmètre.

Un indicateur pertinent, l'indice linéaire de perte (ILP), permet d'évaluer le ratio de pertes en eau par rapport au linéaire de canalisation. Dans le cas de nos réseaux de type semi-urbain, le ratio est considéré comme bon s'il est inférieur à 3 et correct entre 3 et 5. Celui de l'agglomération est de 3,67 m³/j/km, ce qui indique que 3,67 m³ d'eau sont perdus chaque jour par kilomètre de canalisation.

© Sébastien Jarry



	2024	2025	Variation
Population desservie	43 617	42 598	-2,39%
Nombre d'abonnés	20 249	19 945	-1,53%
Prix TTC (120 m ³)	2,35	2,32	-0,95%
Taux de conformité microbiologique	100 %	100 %	0.00%
Taux de conformité physico-chimique	75,62 %	79,44 %	5,06%
Volume prélevé (m ³)	2 422 297	2 299 880	-122 417
Volume acheté autres services (m ³)	444 803	498 535	+53 732
Volume vendu autres services (m ³)	376 676	461 968	+85 292
Volume mis en distribution (m ³)	2 449 374	2 251 959	-197 415
Volume vendu (m ³)	1 948 931	1 708 754	-240 177
Volume sans comptage (m ³)	16 695	14 286	-2 409
Volume de service (m ³)	23 151	16 431	-6 720
Pertes (m ³)	465 491	512 488	+46 997
Linéaire réseau (km)	384	384	0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP)	73.43	95	29%
Rendement primaire	79,57%	75,88%	-5%
Rendement net	84,49%	81,07%	-4%
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	3,38	3,89	15%
Indice Linéaire de Perte (m ³ /j/km)	3,10	3,67	18%
Indice Linéaire de Consommation (m ³ /j/km)	16,88	15,71	-7%
Taux moyen de renouvellement de canalisation	0,00%	0,28%	0,28 %

Les indicateurs subissent peu d'évolutions. Le schéma directeur d'eau potable aura toutefois permis d'affiner les données pour un rendu consolidé des données, faisant ainsi évoluer quelques indicateurs.

Comme indiqué précédemment, le taux de conformité physico-chimique se trouve dégradé en lien avec l'évolution depuis 2021 du programme analytique de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en particulier sur les métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil. Les travaux visant à remédier aux non-conformités ont montré une augmentation du taux de conformité physico-chimique entre 2024 et 2025 (+5,06 %).

ANNEXE 1 : Détail des indicateurs par Unité de Distribution

	UD Ex-régie		UD Abbécourt		UD Danizy		UD Chauny	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Nombre population	20293	20029	2585	2593	2300	2255	11899	11871
Nbre d'abonnés	8642	8646	1212	1211	1048	1051	6255	6253
Prix TTC (120 m³)	2,24	2,19	2,62	2,71	2,87	2,19	2,37	2,36
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité physico-chimique	68%	75%	100%	100%	60%	60%	87%	86%
Volume prélevé (m³)	1 079 074	1 031 665	0	0	86 722	6 285	968 170	924 645
Volume acheté autres services (m³)	33 085	31 922	154 854	167 533	5 726	86 310	0	0
Volume vendu autres services (m³)	26 264	0	0	0	0	0	194 405	212 708
Besoin usines	17 636		0	0	580		45 485	82 838
Volume mis en distribution (m³)	1 094 523	1 063 587	154 851	167 533	91 868	92 445	728 280	629 099
Volume vendu (m³)	926 788	701 286	113 329	119 868	83 316	82 150	547 178	549 568
Volume sans comptage (m³)	10 065	5 900	490	933	100	820	720	2 560
Volume de service (m³)	929	3 483	650	2 478	2 080	1 775	3 991	4 433
Pertes (m³)	156 741	352 918	45 196	44 254	6 372	7 700	176 391	72 538
Linéaire réseau (km)	179,7	179,94	45,75	47,74	20,3	21,62	72	72
ICGP	91	92	105	105	95	95	94	104
Rendement primaire	84,68%	65,94%	73,19%	71,55%	90,69%	88,86%	75,13%	87,36%
Rendement net	83,67%	66,82%	73,92%	73,58%	93,06%	91,52%	80,88%	91,38%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	2,16	5,52	2,49	2,74	1,15	1,32	6,89	3,03
Indice Linéaire de Perte (m³/j/km)	1,99	5,37	2,42	2,54	0,86	0,99	6,71	2,76
Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)	14,70	10,82	6,85	7,07	11,54	10,74	28,40	29,27

	UD Ognès		UD Viry-Nouzeuil		UD La Fère	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Nombre population	1132	1137	1726	1723	2981	2990
Nbre d'abonnés	548	555	891	900	1324	1329
Prix TTC (120 m³)	3,14	3,03	1,87	2,19	2,34	2,27
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%	50%	60%
Volume prélevé (m³)	0	0	120471	97861	167860	239424
Volume acheté autres services (m³)	194 405	212 708	0	0	0	62
Volume vendu autres services (m³)	154 854	167 533	0	0	1153	81727
Besoin usines			1592		2018	
Volume mis en distribution (m³)	39 551	45 175	118879	96361	164689	157759
Volume vendu (m³)	37 511	35 362	67092	74280	132573	146240
Volume sans comptage (m³)	0	293	500	650	0	3130
Volume de service (m³)	783	505	12050	1616	2018	2141
Pertes (m³)	1 257	9 015	39 237	19 815	30 098	6 248
Linéaire réseau (km)	9,5	9,7	28,22	28,18	18	17,58
ICGP	93	93	95	95	93	93
Rendement primaire	94,84%	78,28%	56,44%	77,09%	80,50%	92,70%
Rendement net	99,35%	95,76%	66,99%	78,22%	81,16%	97,39%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	0,59	2,77	5,03	2,29	4,89	1,80
Indice Linéaire de Perte (m³/j/km)	0,36	2,63	3,81	2,07	4,58	0,97
Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)	55,70	57,45	7,73	7,44	20,66	36,35

ANNEXE 2 : Les installations d'eau potable

Installation de captage	Débit des pompes (m ³ /h)
Forage - Liez - Rue du Marais	30
Forage N°4 - Chauny	120
Forage N°3 Chauny	135

Installation de production	Capacité de production (m ³ /j)
Installation de production d'eau Anguilmcourt-le-Sart	68
Déferriation - Liez - Le Quenet	360
Forage - Monceau-Lès-Leups - D26	480
Forage - Travecy	768
Forage - Versigny	540
Forage, Déferriation, Bâche (300m ³) et Reprise - Condren	3 120
Forage, Déferriation - Beautor	2 400
Forage - Guivry	15
Forage et Surpression Fargniers - Tergnier	1 128
Forage et Surpression - Mennessis - Chemin de La Montagne	720
Forage 3, déferriation et adoucissement - Chauny	6 000
Forage La Fère - Danizy	2 400
Forage - Danizy	540
Forage- Abbécourt	888
Forage, Déferriation, reprise - Viry-Noueuil	960
Capacité totale	20387

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m³)
Réservoir – Monceau-Lès-Leups - Rue du Bois Brûle	70
Réservoir de Liez	110
Réservoir de Guivry	50
Réservoir Mennessis(R2) - Tergnier - Chaussée Brunehaut	3500
Réservoir de Tergnier- Fargniers	500
Réservoir Ville - Quessy	250
Réservoir - Versigny - Rue du Riez	300
Réservoir et Surpression - Travecy	200
Réservoir et Reprise - Chauny	1800
Réservoir Chauny Haut service	1000
Réservoir et Surpression La Fère Danizy	1000
Réservoir et Forage - Danizy	400
Réservoir de Béthancourt-En-Vaux	400
Réservoir de Caillouel-Crépigny	100
Réservoir de Beautor	1200
Réservoir Mennessis village	200
Réservoir Viry-Noureuil	400
Réservoir Viry-Noureuil	200
Capacité totale	11680

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m³/h)
Surpresseur La Fère	50
Surpresseur ZES Vouël	75

ANNEXE 3 : Les installations d'assainissement

Désignation	Type d'ouvrage	Capacité équivalent habitant	Capacité d'épuration en DBO5	Capacité hydraulique	Année de construction	Adresse
STEP de Chauny	Boues activées	45 333 EH	2 720 kg/j	15 000 m³/j	2011	Quai Crozat 02300 CHAUNY
STEP de Tergnier	SBR	31 667 EH	1 900 kg/j	17 500 m³/j	2011	Rue Hoche prolongée 02700 TERGNIER
STEP de Saint Gobain	Boues activées	3 000 EH	180 kg/j	600 m³/j	1975 / 2016	Avenue Philippe de Vogue 02410 SAINT GOBAIN
STEP de Liez	Boues activées	100 EH	6 kg/j	15 m³/j	Inconnu	Rue du moulinet 02700 LIEZ
STEP de Achery	Boues activées	50 EH	3 kg/j	7 m³/j	Inconnu	Rue Paul Doumer 02800 ACHERY

Canalisations	TOTAL
Longueur totale du réseau (km)	569,6
Canalisations eaux usées (ml)	217404
dont gravitaires (ml)	199860
dont refoulement (ml)	17084
Canalisations unitaires (ml)	93343
dont gravitaires (ml)	92122
dont refoulement (ml)	1221
Canalisations eaux pluviales (ml)	258884
dont refoulement (ml)	36
Branchements	
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	18474
Ouvrages annexes	
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	7724
Nombre de déversoirs d'orage	25
Postes de refoulement / relèvement	
PR - ANDELAIN - CHEMIN DES VACHES PR2	
PR - ANDELAIN - RUE DE L' EGLISE PR1	
PR - AUTREVILLE - CHATEAU DE L'AVENTURE PR1	
PR - AUTREVILLE - RUE LA REPUBLIQUE PR 2	
PR - BEAUTOR - CANAL DE ST QUENTIN PR9	

PR - BEAUTOR - CITE DE LA CENTRALE PR10 [1REL-03700548]
PR - BEAUTOR - RUE DE LA CENTRALE PR1
PR - BEAUTOR - RUE DE LA FOSSE PR4
PR - BEAUTOR - RUE DE L'EQUIPEE PR6
PR - BEAUTOR - RUE DES CAVES PR8
PR - BEAUTOR - RUE LOUIS LUMIERE PR3
PR - BEAUTOR - VIEILLE STATION PR7
PR - BEAUTOR - ZONE DE LOISIRS PR5
PR - BICHANCOURT - RUE DE LA REPUBLIQUE (DIP)
PR - BICHANCOURT - RUE DES BAZINS
PR - BICHANCOURT - RUE DES DEPORTES
PR - CHARMES - RUE DU PETIT CHARMES PR2
PR - CHARMES - SIVOM PR1
PR - CHAUNY - BOULEVARD GEO ANDRE (LOT ZAC ST-ELOI) PR17
PR - CHAUNY - CHEMIN D' EMBLOI PR11
PR - CHAUNY - IMPASSE DES POURCELETS PR15
PR - CHAUNY - IMPASSE DES TRIPERIES PR12
PR - CHAUNY - LA GRENOUILLIERE PR3
PR - CHAUNY - PONT DES VACHES PR2
PR - CHAUNY - POSTE DU CANAL PR1
PR - CHAUNY - ROND POINT RUE DE SOISSONS - PR13
PR - CHAUNY - RUE DES GRANDS NAVOIRS PR5
PR - CHAUNY - RUE DES OEUVRES DE CHINE PR10
PR - CHAUNY - RUE DU PORT PROLONGE PR14
PR - CHAUNY - RUE FERDINAND BUISSON PR7
PR - CHAUNY - RUE GANTON PR4
PR - CHAUNY - RUE GEO LUFBERY PR6
PR - CHAUNY - 195 RUE JEAN JAURES (RUE DE SENICOURT) PR9
PR - CHAUNY - 32 RUE JEAN JAURES PR8
PR - CONDREN - CHAUSSEE BRUNEHAUT (RD 53) PR3
PR - CONDREN - PONT DU CANAL - PR2
PR - CONDREN - RUE GELEE (RD 53) PR1
PR - DANIZY - RUE DE LA MOUTONNE PR2
PR - DANIZY - RUE DE QUESNY PR3
PR - DANIZY - RUE DU GLANARD PR1

PR - FARGNIERS - CANAL DE ST QUENTIN POINT Y PR1
PR - FARGNIERS - IMPASSE CAMILLE DESMOULINS PR4
PR - FARGNIERS - IMPASSE DU MARAIQUIEZ PR2
PR - FARGNIERS - RUE ANDRE BOULOCHÉ PR7(ELVA)
PR - FARGNIERS - RUE DE LA PRAIRIE PR6
PR - FARGNIERS - RUE G. COLETTE PR3
PR - FARGNIERS - RUE HENRI MARTIN PR 5
PR - FARGNIERS - ZI ELVA PR8
PR - LA FERRE - AVENUE DUPUIS (PONT CAPRON) PR2
PR - LA FERRE - FAUBOURG SAINT FIRMIN PR1
PR - LA FERRE - L'ESPLANADE PR4
PR - LA FERRE - PLACE DE L'ISLETTE PR8
PR - LA FERRE - PROMENADES PR6
PR - LA FERRE - RESIDENCE DU NECFORT PR5
PR - LA FERRE - RUE D'ABOVILLE PR11
PR - LA FERRE - RUE DES REMPARTS DU MIDI PR9
PR - LA FERRE - RUE DROUOT (DDE) PR10
PR - LA FERRE - RUE DU MARECHAL JUIN PR3
PR - LA FERRE - ZI VERLY CASERNE POMPIERS PR7
PR - OGNES - PATURES PR1
PR - QUESSY - MOULINET PR2
PR - QUESSY - RUE DES CAILLOUX (ETANG) - PR3
PR - QUESSY - RUE DU MOULIN PR4
PR - QUESSY - RUE PASTEUR PR5
PR - QUESSY - RUE PIERRE CURIE PR1
PR - SINCENY - MARC BALIN PR2
PR - SINCENY - MARCEL GARCIN PR5
PR - SINCENY - ROUTE D'AUTREVILLE PR3
PR - SINCENY - RUE DU ROND D'ORLEANS PR4
PR - SINCENY - RUE ROBERT REGNIER PR6
PR - SINCENY - SAINT LAZARE PR1
PR - TERGNIER - RUE DES PRES BAINS PR2
PR - TERGNIER - RUE HOCHÉ PR1
PR - TERGNIER - ZES PR3
PR - VIRY NOUREUIL - CHEMIN DIT DES AULNES PR7

PR - VIRY NOUREUIL - RUE DE CRECY PR6
PR - VIRY NOUREUIL - RUE DE LA LIBERTE PR2
PR - VIRY NOUREUIL - RUE DU FORMUTIN PR5
PR - VIRY NOUREUIL - RUE DU 8 MAI 1945 PR1
PR - VIRY NOUREUIL - RUE GAZA PR3
PR - VIRY NOUREUIL - RUE LA FONTAINE PR4
PR - VOUEL - RUE DE L'EGALITE PR2 (DIP)
PR - VOUEL - RUE DE LA CONVENTION PR1
PR Route de la Fère - Saint Gobain
PR de Fressancourt - Saint Gobain
PR d'Amigny Rouy - Saint Gobain
PR Clémenceaux Bien Heureux - Saint Gobain
PR du bassin (église) - Saint Gobain
PR des Ouies - Saint Gobain

Bassin de rétention
Bassin STEP de Tergnier
Bassin rue Hoche - TERGNIER
Bassin de la Bonneterie - TERGNIER
Bassin chaussée Brunehaut - CONDREN
Bassin STEP de SAINT GOBAIN

ANNEXE 4 : Les factures 120 m³

ABBECOURT	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			221,42	239,32	8,08%
Part délégataire			125,62	143,52	14,25%
Abonnement			33,06	33,44	1,15%
Consommation	120	0,9173	92,56	110,08	18,93%
Part syndicale			95,80	95,80	0,00%
Abonnement			23,80	23,80	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%
Organismes publics et TVA			93,57	85,56	-8,56%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1274	15,95	15,29	-4,14%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			16,42	16,94	3,17%
TOTAL € TTC			314,99	324,88	3,14%

BETHANCOURT EN VAUX	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			221,42	239,32	8,08%
Part délégataire			125,62	143,52	14,25%
Abonnement			33,06	33,44	1,15%
Consommation	120	0,9173	92,56	110,08	18,93%
Part syndicale			95,80	95,80	0,00%
Abonnement			23,80	23,80	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%
Organismes publics et TVA			93,57	85,56	-8,56%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1274	15,95	15,29	-4,14%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			16,42	16,94	3,17%
TOTAL € TTC			314,99	324,88	3,14%

CAILLOUEL CREPIGNY	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			221,42	239,32	8,08%
Part délégataire			125,62	143,52	14,25%
Abonnement			33,06	33,44	1,15%
Consommation	120	0,9173	92,56	110,08	18,93%
Part syndicale			95,80	95,80	0,00%
Abonnement			23,80	23,80	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%
Organismes publics et TVA			93,57	85,56	-8,56%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1274	15,95	15,29	-4,14%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			16,42	16,94	3,17%
TOTAL € TTC			314,99	324,88	3,14%

MANICAMP	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			221,42	239,32	8,08%
Part délégataire			125,62	143,52	14,25%
Abonnement			33,06	33,44	1,15%
Consommation	120	0,9173	92,56	110,08	18,93%
Part syndicale			95,80	95,80	0,00%
Abonnement			23,80	23,80	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%
Organismes publics et TVA			93,57	85,56	-8,56%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1274	15,95	15,29	-4,14%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			16,42	16,94	3,17%
TOTAL € TTC			314,99	324,88	3,14%

MAREST DAMPCOURT	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			221,42	239,32	8,08%
Part délégataire			125,62	143,52	14,25%
Abonnement			33,06	33,44	1,15%
Consommation	120	0,9173	92,56	110,08	18,93%
Part syndicale			95,80	95,80	0,00%
Abonnement			23,80	23,80	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%
Organismes publics et TVA			93,57	85,56	-8,56%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1274	15,95	15,29	-4,14%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			16,42	16,94	3,17%
TOTAL € TTC			314,99	324,88	3,14%

NEUFLIEUX	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			221,42	239,32	8,08%
Part délégataire			125,62	143,52	14,25%
Abonnement			33,06	33,44	1,15%
Consommation	120	0,9173	92,56	110,08	18,93%
Part syndicale			95,80	95,80	0,00%
Abonnement			23,80	23,80	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%
Organismes publics et TVA			93,57	85,56	-8,56%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1274	15,95	15,29	-4,14%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			16,42	16,94	3,17%
TOTAL € TTC			314,99	324,88	3,14%

QUIERZY	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			221,42	239,32	8,08%
Part délégataire			125,62	143,52	14,25%
Abonnement			33,06	33,44	1,15%
Consommation	120	0,9173	92,56	110,08	18,93%
Part syndicale			95,80	95,80	0,00%
Abonnement			23,80	23,80	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%
Organismes publics et TVA			93,57	85,56	-8,56%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1274	15,95	15,29	-4,14%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			16,42	16,94	3,17%
TOTAL € TTC			314,99	324,88	3,14%

CHAUNY	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			198,70	199,22	0,26%
Part délégataire			169,50	169,48	-0,01%
Abonnement			34,04	34,04	0,00%
Consommation	120	1,1287	135,46	135,44	-0,01%
Part communale			29,20	29,74	1,85%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,1630	19,20	19,56	1,88%
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			143,73	154,31	7,36%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1294	9,97	15,53	55,77%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			62,96	64,44	2,35%
TOTAL € TTC			814,03	829,52	1,90%

LA FERRE

	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			194,75	192,85	-0,98%
Part délégataire			142,75	142,35	-0,28%
Abonnement			32,16	32,06	-0,31%
Consommation	120	0,9191	110,59	110,29	-0,27%
Part communale			42,00	40,32	-4,00%
Consommation	120	0,3360	42,00	40,32	-4,00%
Part communautaire			10,00	10,18	1,80%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			143,39	150,62	5,04%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1030	9,85	12,36	25,48%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			62,74	63,92	1,88%
TOTAL € TTC			809,74	819,46	1,20%

CONDREN

	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			136,69	149,56	9,42%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	4,12	11,80	186,41%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			61,77	63,42	2,67%
TOTAL € TTC			791,22	809,92	2,36%

CHARMES	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			254,54	184,37	-27,57%
Part délégataire			233,56	133,87	-42,68%
Abonnement			68,46	29,88	-56,35%
Consommation	120	0,8666	165,10	103,99	-37,01%
Part syndicale			20,98		
Abonnement			10,00		
Consommation	120	0,0000	10,98		
Part communautaire				50,50	
Abonnement				10,18	
Consommation	120	0,3360		40,32	
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			147,85	149,56	1,16%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	10,96	11,80	7,66%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			66,09	63,42	-4,04%
TOTAL € TTC			873,99	809,92	-7,33%

ANGUILCOURT LE SART	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Organismes publics et TVA			86,27	78,85	-8,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			14,03	13,72	-2,21%
TOTAL € TTC			269,20	263,22	-2,22%

DANIZY

	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			254,54	184,37	-27,57%
Part délégataire			233,56	133,87	-42,68%
Abonnement			68,46	29,88	-56,35%
Consommation	120	0,8666	165,10	103,99	-37,01%
Part syndicale			20,98		
Abonnement			10,00		
Consommation	120	0,0000	10,98		
Part communautaire				50,50	
Abonnement				10,18	
Consommation	120	0,3360		40,32	
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			147,85	149,56	1,16%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	10,96	11,80	7,66%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			66,09	63,42	-4,04%
TOTAL € TTC			873,99	809,92	-7,33%

FRESSANCOURT

	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Organismes publics et TVA			86,27	78,85	-8,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			14,03	13,72	-2,21%
TOTAL € TTC			269,20	263,22	-2,22%

OGNES	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			282,52	283,12	0,21%
Part délégataire			248,52	248,58	0,02%
Abonnement			48,60	48,62	0,04%
Consommation	120	1,6663	199,92	199,96	0,02%
Part communale			34,00	34,54	1,59%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,2030	24,00	24,36	1,50%
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			151,44	151,00	-0,29%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1212	12,91	14,54	12,63%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0500	6,00	6,00	0,00%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			67,73	68,65	1,36%
TOTAL € TTC			905,56	910,11	0,50%

BEAUTOR	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			143,99	149,56	3,87%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			62,15	63,42	2,04%
TOTAL € TTC			798,52	809,92	1,43%

LIEZ	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			143,99	149,56	3,87%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			62,15	63,42	2,04%
TOTAL € TTC			798,52	809,92	1,43%

MENNESSIS	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Organismes publics et TVA			86,27	78,85	-8,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			14,03	13,72	-2,21%
TOTAL € TTC			269,20	263,22	-2,22%

MONCEAU LES LEUPS

	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Organismes publics et TVA			86,27	78,85	-8,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			14,03	13,72	-2,21%
TOTAL € TTC			269,20	263,22	-2,22%

ROGECOURT

	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Organismes publics et TVA			86,27	78,85	-8,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			14,03	13,72	-2,21%
TOTAL € TTC			269,20	263,22	-2,22%

TRAVECY

	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Organismes publics et TVA			86,27	78,85	-8,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			14,03	13,72	-2,21%
TOTAL € TTC			269,20	263,22	-2,22%

TERGNIER	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			143,99	149,56	3,87%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			62,15	63,42	2,04%
TOTAL € TTC			798,52	809,92	1,43%

VERSIGNY	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Organismes publics et TVA			86,27	78,85	-8,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			14,03	13,72	-2,21%
TOTAL € TTC			269,20	263,22	-2,22%

VIRY NOUREUIL

	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			151,02	184,37	22,08%
Part délégataire			95,42	133,87	40,30%
Abonnement			31,50	29,88	-5,14%
Consommation	120	0,8666	63,92	103,99	62,69%
Part communale			55,60		
Abonnement			10,00		
Consommation	120	0,0000	45,60		
Part communautaire				50,50	
Abonnement				10,18	
Consommation	120	0,3360		40,32	
Collecte et dépollution des eaux usées			471,60	475,99	0,93%
Part délégataire			189,60	189,19	-0,22%
Abonnement			30,00	29,94	-0,20%
Consommation	120	1,3271	159,60	159,25	-0,22%
Part communautaire			282,00	286,80	1,70%
Consommation	120	2,3900	282,00	286,80	1,70%
Organismes publics et TVA			130,60	149,56	14,52%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	0,01	11,80	117 900,00%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1751	9,60	21,01	118,85%
TVA			59,79	63,42	6,07%
TOTAL € TTC			753,22	809,92	7,53%

GUIVRY

	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Production et distribution de l'eau			182,93	184,37	0,79%
Part délégataire			133,33	133,87	0,41%
Abonnement			29,76	29,88	0,40%
Consommation	120	0,8666	103,57	103,99	0,41%
Part communautaire			49,60	50,50	1,81%
Abonnement			10,00	10,18	1,80%
Consommation	120	0,3360	39,60	40,32	1,82%
Organismes publics et TVA			86,27	78,85	-8,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,0983	11,04	11,80	6,88%
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	55,20	40,80	-26,09%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,1044	6,00	12,53	108,83%
TVA			14,03	13,72	-2,21%
TOTAL € TTC			269,20	263,22	-2,22%

ANNEXE 5 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

ANNEXE 6 : Bilans qualité de l'eau de l'Agence Régional de Santé

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics
- (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

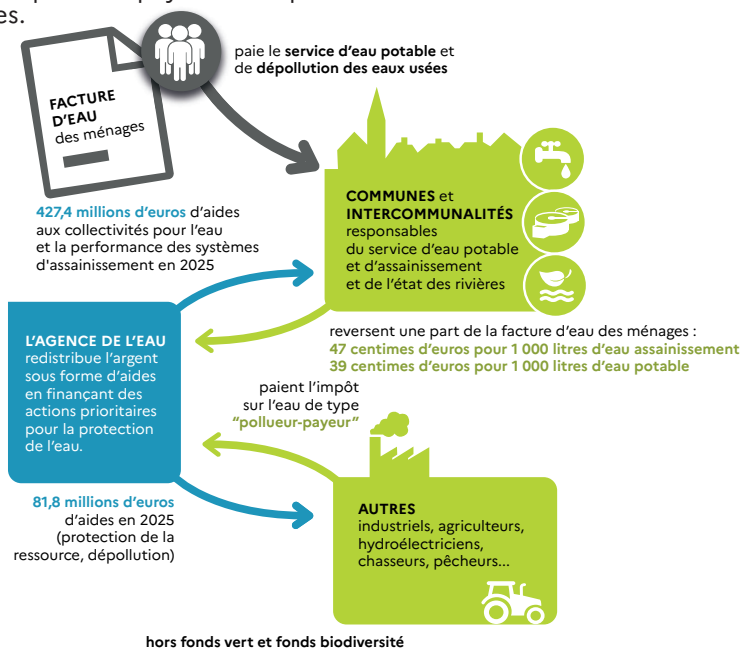
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu ou évolué. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire** ou à la/au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition avril 2026

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

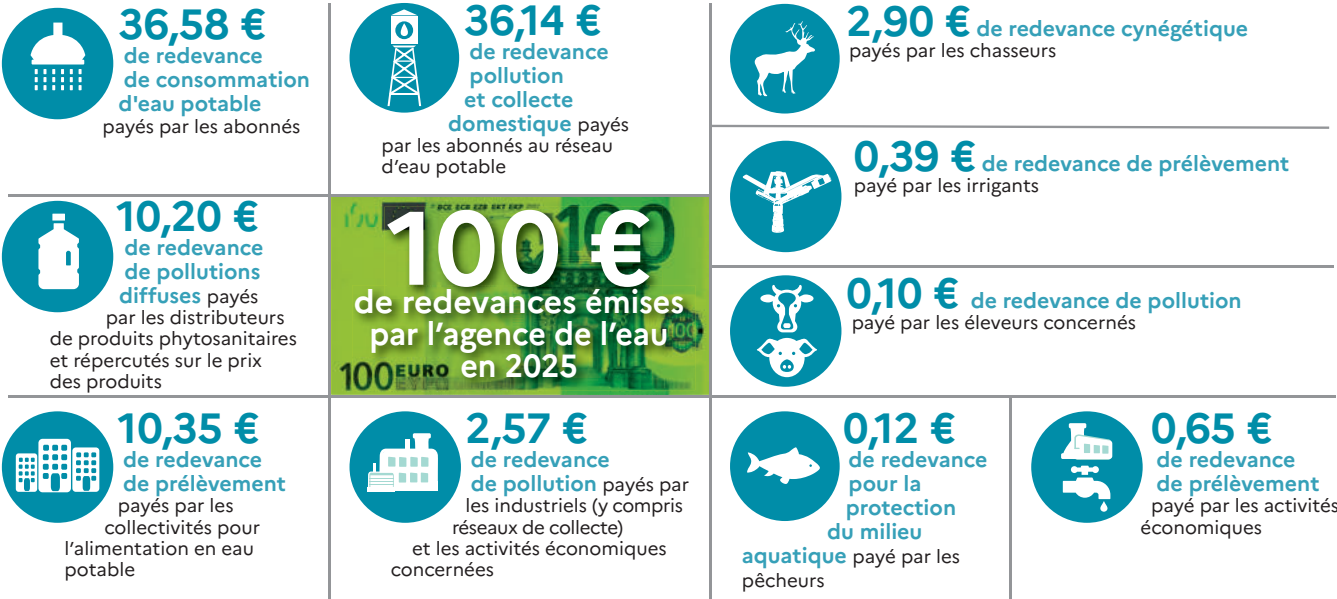
En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 656 millions d'euros dont plus de 229 millions d'euros en provenance de la facture d'eau.

2025

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



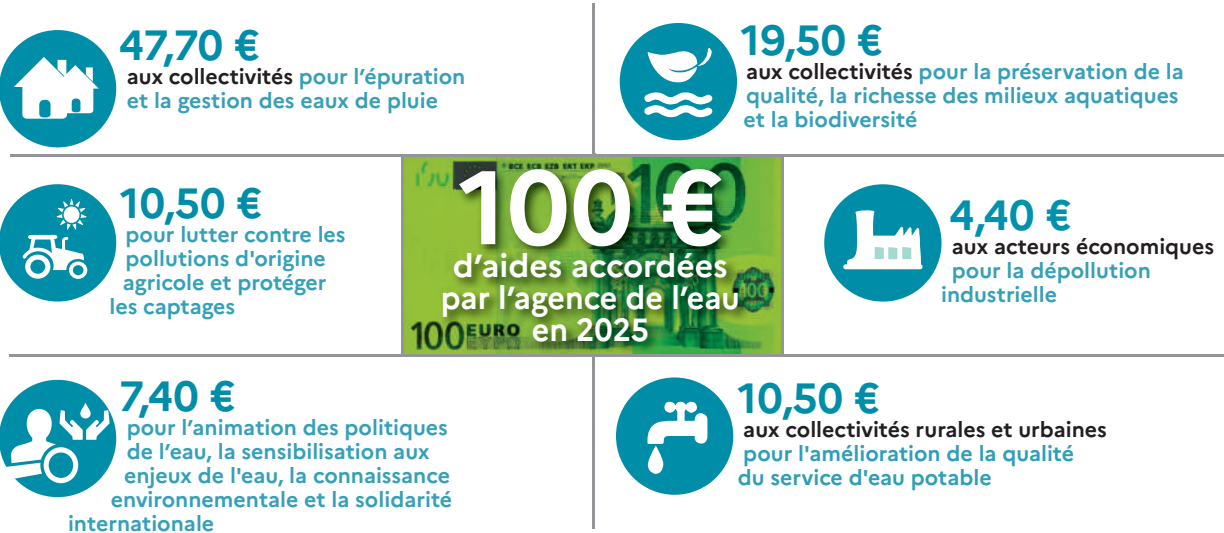
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau

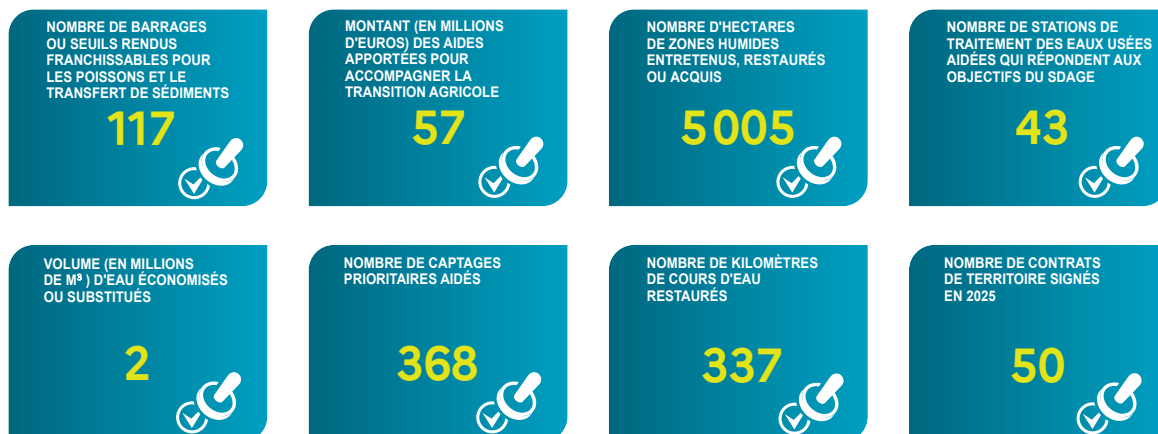
Seine-Normandie en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Seine-Normandie.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2025

Plus de 545 millions d'euros d'aides financières ont été accordées pour soutenir 3 100 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une première année de démarrage dynamique de mise en œuvre du programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030. 68 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique.

EN 2025...



Pour en savoir plus :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/collectivites/aides-financieres-du-programme-eau-climat-biodiversite>

UN PROGRAMME QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU BASSIN ET DES COLLECTIVITÉS

À travers son programme « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030, l'agence de l'eau apporte aux collectivités du bassin Seine-Normandie un soutien structurant pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques de l'eau. Elle assure un accompagnement technique et financier des collectivités, leur permettant de mettre en œuvre des projets d'assainissement, de réduction des pollutions, de préservation de la ressource en eau ou encore de restauration des milieux aquatiques. Les projets favorisant l'adaptation des territoires au changement climatique et la préservation de la biodiversité sont soutenus. L'agence de l'eau soutient également les stratégies territoriales développées dans différents domaines, les études de gouvernance ou encore l'animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Les projets répondant aux enjeux prioritaires pour le bassin peuvent bénéficier de taux de subvention majorés pouvant atteindre 80 %.

Collectivité, vous avez un projet ?

Avant toute demande, il est essentiel de contacter votre direction territoriale afin de vérifier l'éligibilité du projet et d'être accompagné dans le montage du dossier. La demande d'aide se dépose ensuite en ligne, impérativement avant le démarrage des travaux, avec un suivi assuré tout au long du projet.

Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

2025 : PREMIÈRE ANNÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES SUR LES FACTURES DE VOS ABONNÉS



La réforme de 2025 est entrée en vigueur sur les facturations mais ne verra son plein impact dans le budget de l'agence de l'eau qu'en 2026. En effet, les recettes de 2025 sont de façon transitoire constituées de la fin de la collecte des redevances domestiques (LEMA) et de la nouvelle redevance de consommation d'eau potable (réforme) encaissées pour les redevables supérieurs à 200 K€. La réforme des redevances aboutira en 2027. Des modulations de tarifs seront appliquées pour certaines redevances, en fonction : des pollutions constatées dans les différentes zones

du bassin pour la redevance de pollution non domestique et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et garantir une bonne qualité des eaux ; de la sensibilité des zones de prélèvement de l'eau (eaux superficielles, eaux souterraines, zone de répartition des eaux) ; de la performance des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées (réseau d'assainissement et station d'épuration) ; de la performance de la distribution d'eau potable (gestion des fuites et approche patrimoniale).

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



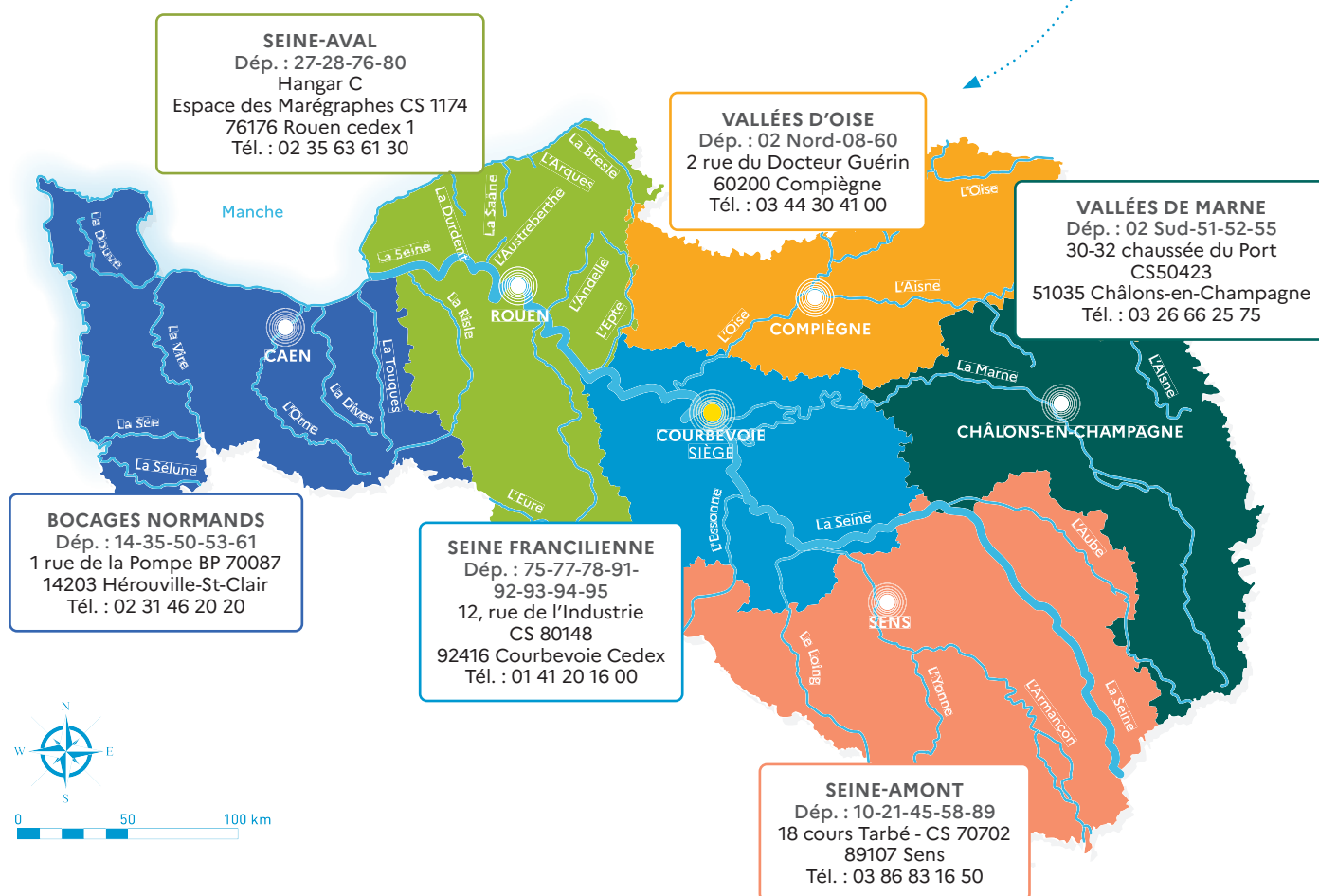
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12, rue de l'Industrie
CS 80148
92416 Courbevoie Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'État, l'agence de l'eau contribue à définir, avec le comité de bassin, les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin Seine-Normandie. Elle accompagne techniquement et financièrement les projets des collectivités, industriels, agriculteurs et associations dans les conditions précisées par son programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030, grâce aux redevances perçues auprès des usagers du bassin Seine-Normandie selon leurs prélèvements sur la ressource en eau et leurs rejets dans le milieu naturel.

Cet accompagnement porte sur les actions les plus favorables à la gestion durable des ressources en eau, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. L'agence de l'eau exerce également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée.

Restons connectés sur eau-seine-normandie.fr



conception graphique Parimage. Avril 2026

ANNEXE 6 : Bilans qualité de l'eau de l'Agence Régional de Santé



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI D'ABBECCOURT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00824X0122- F4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2542 personnes sur 7 communes (ABBECCOURT, BETHANCOURT-EN-VAUX, CAILLOUEL-CREPIGNY, MANICAMP, MAREST-DAMPCOURT, NEUFLIEUX, QUIERZY). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **39**
Valeur moyenne : **0,0513 mg/L**
Valeur maxi : **0,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **203**
Valeur maxi : **0,251 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,992 mg/L**
Valeur maxi : **1,09 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **29,5 °f**
Valeur maxi : **48,8 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001333

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI ANGUILCOURT LE SART

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages et des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours.

Pour le paramètre Fluor, la concentration en 2024 de l'eau brute était conforme (0,291 mg/l).

L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau mais elle est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois.

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00657X0048. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 281 personnes sur 1 commune (ANGUILCOURT-LE-SART). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 21,4 mg/L

Valeur maxi : 21,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 4

Valeur maxi : 0,26 microgramme/L (chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl

FLUOR

-

Pas de données disponibles

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 12 microgramme/L

Valeur maxi : 12 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 36,7 °f

Valeur maxi : 37,8 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/06/2026

UDI 002000051

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI BEAUTOR

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours.

Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00832X0006 - F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2625 personnes sur 1 commune (BEAUTOR). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 27,8 mg/L
Valeur maxi : 29,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 202
Valeur maxi : 4 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,366 mg/L
Valeur maxi : 0,366 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 42,2 °f
Valeur maxi : 42,8 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002000081

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI CHAUNY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00824X0122- F4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 12569 personnes sur 2 communes (CHAUNY, OGNES). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **29**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **29**
Valeur moyenne : **0,0517 mg/L**
Valeur maxi : **0,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **203**
Valeur maxi : **0,251 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,992 mg/L**
Valeur maxi : **1,09 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **29,5 °f**
Valeur maxi : **48,8 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001590

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI CONDREN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00831X0205. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 682 personnes sur 1 commune (CONDREN). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 30

Valeur moyenne : 7,7 mg/L

Valeur maxi : 18,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 203

Valeur maxi : 1,11 microgramme/L

(chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0,419 mg/L

Valeur maxi : 0,447 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 7

Valeur moyenne : 44,7 °f

Valeur maxi : 46 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001547

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE DANIZY ET CHARMES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00832X0007. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2220 personnes sur 2 communes (CHARMES, DANIZY). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 37,2 mg/L
Valeur maxi : 39,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 201
Valeur maxi : 1,09 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,35 mg/L
Valeur maxi : 0,35 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 2,9 microgramme/L
Valeur maxi : 2,9 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 42,4 °f
Valeur maxi : 43 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001585

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE GUIVRY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : 00823X0051 - Puits LES BRIVANDS, 00824X0118. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 239 personnes sur 1 commune (GUIVRY). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 9,57 mg/L

Valeur maxi : 23 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 4

Valeur maxi : 0,092 microgramme/L (chloridazone desphényl)

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,366 mg/L

Valeur maxi : 0,366 mg/L

Année prise en compte : 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 40,2 °f

Valeur maxi : 41,4 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/06/2026

UDI 002000463

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI LA FERÉ

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages et des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.
L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Tous les habitants peuvent consommer l'eau mais elle est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00832X0180 - FORAGE DE LA FERÉ. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2860 personnes sur 1 commune (FERÉ (LA)). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **39 mg/L**
Valeur maxi : **39,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **202**
Valeur maxi : **2,36 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)**

FLUOR

A Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,368 mg/L**
Valeur maxi : **0,368 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **4,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **4,8 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **42,6 °f**
Valeur maxi : **42,8 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001580

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE LIEZ

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00655X0125. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 383 personnes sur 1 commune (LIEZ). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **12,1 mg/L**
Valeur maxi : **12,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **201**
Valeur maxi : **0,52 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r41788 et 1 autre(s)**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,37 mg/L**
Valeur maxi : **0,37 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **41,4 °f**
Valeur maxi : **42 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001315

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI MENNESSIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00655X0081. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 407 personnes sur 1 commune (MENNESSIS). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 12,6 mg/L

Valeur maxi : 12,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 201

Valeur maxi : 0,698 microgramme/L (chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,435 mg/L

Valeur maxi : 0,435 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 37,8 °f

Valeur maxi : 38 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 00200241

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI MONCEAU LES LEUPS

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages et ponctuellement des concentrations en nitrates élevées.

Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons.

Indicateur global de qualité

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00657X0001 - PUIFS FOND DE MANCOURT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 434 personnes sur 1 commune (MONCEAU-LES-LEUPS). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **40,8 mg/L**
Valeur maxi : **50,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **4**
Valeur maxi : **2,95 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)**

FLUOR

A Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,383 mg/L**
Valeur maxi : **0,383 mg/L**
Année prise en compte : **2024**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **2,9 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **37,2 °f**
Valeur maxi : **38,2 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002000679

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI TERGNIER-FARGNIERS-QUESSY VILLE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00831X0060 - FARGNIERS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 5835 personnes sur 1 commune (TERGNIER). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 19
Valeur moyenne : 16,8 mg/L
Valeur maxi : 30,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 203
Valeur maxi : 2,29 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,582 mg/L
Valeur maxi : 0,597 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 42,5 °f
Valeur maxi : 44 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001678

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI TERGNIER-QUESSY CITÉ

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00831X0205. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8089 personnes sur 1 commune (TERGNIER). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **7,82 mg/L**
Valeur maxi : **18,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **203**
Valeur maxi : **1,11 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,419 mg/L**
Valeur maxi : **0,447 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **44,7 °f**
Valeur maxi : **46 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001679

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE TRAVECY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00656X0114. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 683 personnes sur 1 commune (TRAVECY). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 38,8 mg/L

Valeur maxi : 41,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 201

Valeur maxi : 2,94 microgramme/L

(chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,27 mg/L

Valeur maxi : 0,27 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 37,5 °f

Valeur maxi : 38 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002000379

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE VERSIGNY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : 00831X0202 - F1 LES GOULAINES, 00831X0206- F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 732 personnes sur 3 communes (FRESSANCOURT, ROGECOURT, VERSIGNY). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **0,258 mg/L**
Valeur maxi : **0,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **203**
Valeur maxi : **0,066 microgramme/L (chloridazone desphényl)**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,629 mg/L**
Valeur maxi : **0,727 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **26 °f**
Valeur maxi : **34 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001288

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI VIRY-NOUREUIL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00831X0203. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1682 personnes sur 1 commune (VIRY-NOUREUIL). Le responsable des installations est : « CA CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (CTLF) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (NORD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **9**

Valeur moyenne : **0 mg/L**

Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **201**

Valeur maxi : **0,074 microgramme/L (chloridazone desphényl)**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **0,632 mg/L**

Valeur maxi : **0,632 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **0 microgramme/L**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **41,2 °f**

Valeur maxi : **42 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001396

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.